



# **ETUDE SOCIO ECONOMIQUE REALISEE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE NDIKINIMEKI**



**Propriété forestière de la Commune de NDIKINIMEKI**

## Table des matières

<b>RESUME .....</b>	<b>6</b>
<b>I INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>7</b>
<b>II OBJECTIFS DE L'ETUDE .....</b>	<b>7</b>
II.1. OBJECTIF GLOBAL .....	7
II.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES .....	7
<b>III. METHODOLOGIE.....</b>	<b>8</b>
III. 1. LA PHASE PREPARATOIRE. ....	8
III.2. LA SENSIBILISATION DES POPULATIONS .....	10
III.4.TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES .....	12
<b>IV. PRESENTATION DES RESULTATS.....</b>	<b>13</b>
IV.1 LE MILIEU PHYSIQUE. ....	13
IV.2. ENVIRONNEMENT SOCIO ECONOMIQUE COMMUNAL.....	17
IV.3 LES INFRASTRUCTURES DE BASE .....	30
IV.4 SYSTEMES DE PRODUCTION VILLAGEOIS .....	36
IV.5 POLITIQUE NON DURABLE DE GESTION DES RESSOURCES .....	43
IV.6. CARTOGRAPHIE DES TERROIRS VILLAGEOIS .....	44
IV.7 ACTIVITES PRIORITAIRES DES VILLAGES RIVERAINS DE LA FORET COMMUNALE.....	0
<b>V. RECOMMANDATIONS POUR L'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE.....</b>	<b>2</b>
V.1. EXPLOITATION DES RESSOURCES LIGNEUSES.....	2
V.2. EXPLOITATION DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX .....	2
V.3. EXPLOITATION DES RESSOURCES FAUNIQUES ET HALIEUTIQUES.....	3
V.5 GESTION ADEQUATE DES REVENUS ISSUS DE L'EXPLOITATION DE LA FORET COMMUNALE.....	3
<b>VI. IMPACTS POTENTIELS DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE .....</b>	<b>5</b>
VI.1. IMPACTS SUR LE MILIEU PHYSIQUE.....	5
VI.2. IMPACTS SUR LE MILIEU BIOLOGIQUE.....	7
VI.3. IMPACTS SUR LE MILIEU HUMAIN .....	7
<b>VI. CONCLUSION.....</b>	<b>10</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>12</b>

## **LISTE DES TABLEAUX**

**Tableau 1 : Programme de descente sur le terrain pour collecte des données de l'ESE dans les quatorze villages concernés**

**Tableau 2 : Liste des espèces ligneuses rencontrées dans la commune de Ndikinioméki**

**Tableau 3 : Liste des animaux rencontrés dans le périmètre communal de Ndikinioméki**

**Tableau 3: principaux produits halieutiques rencontrés dans les villages riverains de la FC**

**Tableau 4 : Catégories de personnel de la commune**

**Tableau 5 : recettes et dépenses de la commune de Ndikinioméki de 2005 à 2008**

**Tableau 6: Sources de financement / modes d'acquisition du patrimoine communal**

**Tableau 7: Liste synthétique des institutions avec lesquelles la commune de Ndikinioméki entretient des relations**

**Tableau 8 : Liste des Associations présentes dans les villages riverains à la forêt communale de Ndikinioméki**

**Tableau 9 : Répartition des établissements scolaires dans les villages riverains de la forêt communale**

**Tableau 10 : Répartition des établissements sanitaires dans les villages riverains de la forêt communale**

**Tableau 11 : Répartition des points d'eau potables dans les villages riverains de la forêt communale**

**Tableau 12 : Prix de vente de quelques produits agricoles cultivés dans la zone**

**Tableau 13 : Calendrier annuel des activités agricoles des populations**

**Tableau 14 : Quelques espèces animales rencontrées dans la zone d'étude**

**Tableau 15 : Inventaire et situation du cheptel compatible aux contraintes du milieu dans l'arrondissement de Ndikinioméki**

**Tableau 16 : Essences ligneuses rencontrées dans les villages riverains de la forêt communale de Ndikinioméki.**

**Tableau 17 : Produits forestiers non ligneux et leurs utilisations**

**Tableau 18 : Activités prioritaires des villages riverains de la forêt communale**

## **LISTE DES PHOTOS**

*Photo 1 : Séance de formation des animateurs*

*Photo 2 : Assemblée villageoise en pleine séance de collecte de données à Ndokbou II*

*Photo 3: Massifs constituant la forêt communale cartographiée*

*Photo 4 : Vue partielle de l'assistance lors de la restitution*

*Photo 5 : Rivière Inoubou, un cours d'eau permanent*

*Photo 6 : Marché de Ndikiniméki*

***Photo7 : Gare routière de Ndikiniméki***

*Photo 8 : Produits de la pêche en plein fumage*

***Photo 9 : Maison en brique de terre recouverte de tôles***

*Photo 10: Lycée d'enseignement général de Ndikiniméki*

*Photo 11: Hôpital de district de Ndikiniméki*

***Photo 12 : Puits d'eau potable non fonctionnel à Ndokbou***

*Photo 13 : Maïs récolté dans un crib*

*Photo 14 : Zone de pêche dans la rivière Inoubou*

*Photo 15 : Elevage semi moderne de poulets de chair à Ndikiniméki*

*Photo 16 : Elevage des cailles à Ndikiniméki*

*Photo 17 : Elevage des chèvres à Maf*

*Photo 18 : Champ issu de la méthode de brûlis*

*Photo 19 : Campement mixte en pleine forêt dans le village Ndokbou*

*Photo 20 : Eau souillée utilisée pour divers usages par les populations*

*Photo 21 : Match de football de championnat de vacances entre deux villages riverains de la FC*

## LISTE DES CARTES

*Carte n° 1* Localisation de la forêt communale de Ndikinioméki

*Carte n° 2* Infrastructures scolaires et sanitaires

*Carte n° 3* Points d'approvisionnement en eau potables des villages étudiés

*Carte n° 4* Carte du terroir villageois

## LISTE DES ACRONYMES

<b>CAC</b>	Centimes Additionnels Communaux
<b>CITES</b>	Convention sur le Commerce Internationale des espèces de Faune et de Flore Sauvage menacées d'extinctions
<b>CPF</b>	Comité Paysan Forêt
<b>CTD</b>	Collectivités Territoriales Décentralisées
<b>CTFC</b>	Centre Technique de la Forêt communale
<b>DFP</b>	Domaine Forestier Permanent
<b>ESE</b>	Etude Socio-économique
<b>FAO</b>	Food and Agricultural Organisation
<b>FEICOM</b>	Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Communale
<b>GIC</b>	Groupe d'Initiative Commune
<b>GPS</b>	Global Positioning System
<b>MINFOF</b>	Ministère des forêts et de la faune
<b>MINADER</b>	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PA</b>	Plan d'Aménagement
<b>PDC</b>	Plan de Développement Communal
<b>PDL</b>	Plan de Développement Local
<b>PFNL</b>	Produit Forestier Non Ligneux
<b>PNDP</b>	Programme National de Développement Participatif
<b>RFA</b>	Redevances Forestières Annuelles
<b>SAR SM</b>	Section artisanale Section Ménagère
<b>UFA</b>	Unité Forestière d'Aménagement

CTFC  
Centre technique de la Forêt Communale

<b>AFCAM</b>	Association des communes forestières du Cameroun
<b>RDPC</b>	Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais
<b>PAF2C</b>	Programme d'appui aux forêts communales du Cameroun
<b>IAEB</b>	Initiative d'Appui à l'Enseignement de Base
<b>MINEFI</b>	Ministère de l'Economie et des Finances
<b>MINATD</b>	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
<b>CO<sub>2</sub></b>	Dioxyde de Carbone
<b>CO</b>	Monoxyde de Carbone
<b>CAPP</b>	Centre d'Approvisionnement en Produits Pharmaceutiques
<b>MST</b>	Maladies Sexuellement Transmissibles
<b>SIDA</b>	Syndrome d'Immuno Déficience Acquis
<b>MINSP</b>	Ministère de la Santé Publique
<b>MINEPIA</b>	Ministère de l'Elevage des Pêches et des Industries Animales
<b>CAMTEL</b>	Cameroon Télécommunications
<b>UEBC</b>	Union des Eglises Baptistes du Cameroun

## RESUME

L'étude socio économique des villages riverains de la forêt communale de Ndikiniméki a été réalisée par le Centre technique des forêts communales. Celle-ci avait pour but de ressortir l'état de l'environnement social, économique et culturel des communautés riveraines pour une meilleure élaboration du plan d'aménagement de la forêt communale. Les travaux ont été réalisés à travers des enquêtes et une cartographie participative dans chacun des villages concernés.

De cette étude, il en est ressorti que l'agriculture, principale activité des populations de ces villages est pratiquée dans la plupart des cas de façon extensives à l'extérieur de la forêt communale. Il en est de même pour l'élevage pratiqué secondairement par lesdites populations. C'est plutôt la chasse, la pêche et la récolte des PFNL, activités tertiaires de ces populations qui affectent de façon très peu significative la forêt communale, celle-ci étant située à quatre kilomètres des habitations du village le plus proche de lui. Les autres activités des populations telles l'exploitation du bois sont aussi pratiquées en dehors de ce massif forestier.

En outre, une grande dynamique sociale, fondé sur l'existence de 60 organisations que sont les GIC, tontines et associations et ayant pour épicerie la commune caractérise les populations de ces villages et serait d'une grande importance dans la gestion future de la forêt communale.

Pour ce qui est des infrastructures socio économiques, il est à décrier sur le plan de l'hydraulique une insuffisance d'eau potable, cause de la prévalence de nombreuses maladies d'origine hydrique. Les infrastructures sanitaires et scolaires sont en nombre insuffisant et contraignent dans certains cas les populations de certains villages à parcourir une quarantaine de kilomètres pour soit se scolariser, soit recevoir des soins médicaux (cas des villages Ndokbou I et II). La couverture électrique quant à elle reste aussi insuffisante lorsque l'analyse est faite par ménage malgré le fait que 10 villages sur les 14 étudiés ont une connexion au réseau AES SONEL. La communication dans la zone d'étude est facilitée non seulement par la présence des réseaux MTN ou Orange, mais aussi par des signaux radiophoniques à l'exception de certains villages très enclavés où la réception de tout signal est nulle. Les infrastructures routières sont assez bonnes dans une grande partie de notre zone d'étude. Seuls les villages de Ndokbou I et II situés en pleine forêt sont très difficiles d'accès à cause de l'impraticabilité de la route qui les relie aux autres villages. L'ouverture d'une piste de ce côté lors de l'exploitation de la forêt communale apparaît comme une nécessité si l'on veut résoudre le problème d'enclavement de ces villages.

Des résultats de notre étude, il en est aussi ressorti que la zone est très fournie en ressources ligneuses et non ligneuses. Certains de ces produits font l'objet d'une exploitation légale par le biais des forêts communautaires, des UFA et du droit d'usage des populations riveraines. D'autres par contre, sont exploités de façon illégale par ces mêmes populations. Les produits de cette exploitation qui se présentent soit sous forme de grumes, soit sous la forme des débités sont quelques fois vendus dans les villes du pays. D'autres sont acheminés à la scierie de Douala pour transformation (cas des grumes de TRC).

Enfin, les impacts positifs relatifs à l'exploitation de la forêt communale telle la génération des revenus supplémentaires à la commune, la création des emplois aux populations riveraines, se sont avérés plus importants par rapport à quelques impacts négatifs qui ont été décelés lors des travaux d'enquêtes d'où, l'importance de la forêt communale pour le bien être des populations de la commune de Ndikiniméki.

## **I Introduction Générale**

Le concept de forêt communale au Cameroun a vu le jour avec la prise de conscience du gouvernement camerounais des problèmes de gestion de son massif forestier et de la nécessité de mise sur pied d'une réglementation plus adéquate en la matière. C'est ainsi qu'a été créée et promulguée la nouvelle loi forestière de 1994 qui entre autres prérogatives donne aux communes la possibilité d'acquérir et de gérer une portion du domaine forestier permanent (art 20, loi 1994) pour en faire des forêts communales. De ce fait, après classement d'un massif forestier au nom de la commune, elle dispose des ressources fauniques et floristiques dont l'exploitation ne devrait se faire qu'après l'approbation d'un plan d'aménagement. Ledit plan d'aménagement doit être précédé d'un inventaire multi ressources (essences forestières, flore, faune, PFNL) et d'une étude socio économique qui met en exergue l'occupation spatiale des populations riveraines au massif forestier communal. Les résultats de ces deux études préalables doivent être reflétés dans le plan d'aménagement. C'est dans ce contexte que la commune de Ndikiniméki membre de l'ACFCAM, a bénéficié des activités menées dans le cadre du Programme d'Appui aux Forêts Communales du Cameroun (PAF2C) mises en œuvre par le CTFC à travers la signature d'une convention. La présente étude socio économique fait partie intégrante des dites activités et se situe dans le cadre légal forestier de la République du Cameroun qui permet de répondre aux exigences du canevas du plan d'aménagement des forêts du domaine forestier permanent et de définir les droits d'accès et d'usage des populations.

## **II Objectifs de l'étude**

### **II.1. Objectif Global**

L'objectif global est donc d'évaluer la situation socio-économique de la zone forestière concernée par l'aménagement (focalisée sur les 14 villages riverains au massif), afin de mieux intégrer les composantes économiques et sociales dans le plan d'aménagement de la forêt communale de Ndikiniméki.

### **II.2 Objectifs spécifiques**

- Mettre en évidence les différentes activités des populations (systèmes de production ou de collecte destinés à l'autoconsommation et à la commercialisation) et le degré de dépendance de celles-ci vis-à-vis de la forêt communale ;
- Décrire les organisations sociales et institutionnelles de la commune et des communautés, les caractéristiques historiques, sociales, démographiques, ethniques des villages concernés;
- Identifier les relations existantes entre les villages et les institutions extérieures ;
- Recenser les infrastructures socio-économiques fonctionnelles et non fonctionnelles ;
- Saisir les priorités de développement des communautés ;

CTFC  
Centre technique de la Forêt Communale

- Inventorier les produits naturels ligneux et non ligneux collectés/consommés/transformés/commercialisés traditionnellement par les populations locales et analyser les filières d’approvisionnement de ces différents produits ;
- Identifier les modalités d’accès et de gestion des ressources forestières et les conflits potentiels liés à l’usage de ces ressources;
- Conduire la cartographie participative des zones d’accès au massif forestier et les limites d’occupation des populations (consultations et relevés GPS des zones de terroir) ;
- Examiner les possibilités et contraintes à la coexistence durable entre les vocations attribuées à la forêt communale de Ndikiniméki et les activités menées par les populations ;
- Recenser les structures de gestion villageoises capables d’assurer certaines activités dans le cadre de la mise en œuvre du plan d’aménagement de la forêt communale (Comités Paysans Forêt), les différents leaders villageois susceptibles d’influencer l’aménagement, les acteurs ou organismes d’accompagnement des populations pour le développement ;
- Identifier les potentiels impacts positifs et négatifs de l’aménagement de la forêt communale de Ndikiniméki (évaluation des risques, impacts environnementaux directs et indirects de l’exploitation forestière, équilibre social et qualité de vie des populations concernées) ;
- Vérifier et documenter les perceptions et attentes des villages concernés par rapport à l’aménagement de la forêt communale et proposer les prescriptions sociales d’aménagement en vue d’une utilisation adéquate et durable de l’espace forestier (activités alternatives) ;
- Identifier les zones des anciennes activités d’exploitation dans la forêt communale et les personnes physiques ou morales menant des activités agricoles à l’intérieur de ladite forêt.

### **III. Méthodologie**

La présente étude s’est déroulée sur la base des termes de références élaborés par le CTFC selon une approche participative en trois phases principales qui sont :

- La phase préparatoire
- la phase de terrain
- la phase de traitement et d’analyse des données.

#### **III. 1. La phase préparatoire.**

La phase préparatoire comprenait la préparation documentaire, la formation et l’organisation des équipes de travail et la sensibilisation des populations.

##### **III.1.1. La préparation documentaire.**

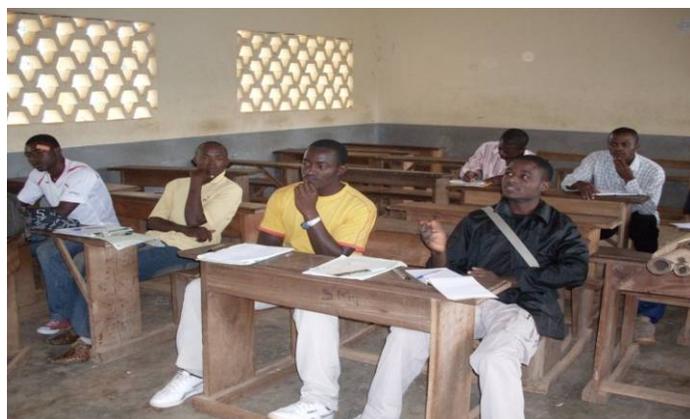
La préparation documentaire comprenait la préparation des supports d’enquête (fiches d’enquête, cartes de délimitation) et la revue de la littérature en matière de connaissance du milieu et de foresterie communale. La documentation consultée pour mener à bien les différentes étapes de l’étude socio-économique a été basée les documents suivantes :

CTFC  
Centre technique de la Forêt Communale

- L'ESE préalable à l'aménagement de la forêt communale de Djoum, région du Sud,
- L'ESE préalable à l'aménagement de la forêt communale de Yoko, région du Centre,
- Le diagnostic institutionnel communal de Ndikiniméki,
- Les plans de développement local des villages concernés par l'étude socio économique,
- Les photographies aériennes ainsi que des images satellitaires couvrant la zone.

### III.1.2. La formation et l'organisation des équipes

Les animateurs ont été recrutés et constitués en équipes avec l'aide de l'exécutif communal de Ndikiniméki. Le profil idéal des candidats recherché était universitaire. Les 08



*Photo 1 : Séance de formation des animateurs*

animateurs retenus pour la première phase de l'ESE ont ensuite été formés sur les différentes techniques d'enquêtes socio-économiques, la cartographie participative ainsi que les concepts fondamentaux de foresterie communale avec réglementations et argumentations à l'appui.

Au cours de ces journées de formation, les questionnaires ont été parcourus avec les animateurs et des mises en situation ont été réalisées.

Quatre équipes ont été formées à raison de deux animateurs par équipe et chacune d'elle avait en charge la réalisation de l'enquête dans quatre villages à l'exception de l'équipe 4 qui devait s'occuper uniquement des villages Ndokbou 1 et Ndokbou 2 en raison de la difficulté d'accès dans ces localités et de l'importance que revêt ces villages dans cette étude au vue de leur situation aux abords de la forêt communale.

<b>Equipes</b>	<b>Noms des membres</b>
Equipe 1	MENBI SABEYAM Serge MISSOUP Eric (chef)
Equipe 2	BASSOMBEN ENGANOMOUL (chef)
Equipe 3	BAGNACK Yannick (chef) BATAACK BASSOMBEN
Equipe 4	BINDJEM JEAN MONDOAGNE LIMA (chef)

### III.2. La sensibilisation des populations

Avant le lancement de l'étude les populations ont été sensibilisées pour une participation massive lors des réunions d'informations du classement de cette forêt communale quelques jours plus tôt. Le message porté du sous préfet adressé aux populations comportait : le calendrier du passage des équipes d'enquêteurs du CTFC dans les villages, la date de restitution ainsi que les personnes invités.

### III.3. La phase de terrain

Le briefing avec les responsables de la commune a permis de cadrer le programme de travail de l'étude. La phase de terrain consistait essentiellement en la collecte des données à l'échelle des communautés. Cette collecte se faisait en assemblée générale, à travers des enquêtes auprès des informateurs qualifiés et les relevés cartographiques par GPS.

#### III.3.1. Collecte des données à l'échelle des communautés

Les données primaires quantitatives et qualitatives concernant les relations entre les populations riveraines et les ressources naturelles ont été obtenues à l'aide d'un questionnaire élaboré au bureau, testé dans d'autres études socio économique similaires à celle ci. Ce questionnaire a permis de recueillir les informations auprès des quatorze villages riverains de la forêt communale de Ndikiniméki suivant le programme ci après.

**Tableau 1: Programme de descente sur le terrain pour collecte des données de l'ESE dans les quatorze villages concernés**

N° de l'unité de collecte	Villages concernés	Equipe	Lieu de rencontre	Date
1	Akoute	1	Chefferie Akouté	07/08/2009 et 11/08/2009
2	Ndokotaman	1	Chefferie Ndokotaman	08/08/2009 et 11/08/2009
3	Ndokomaye	1	Chefferie Ndokomaye	09/08/2009 et 11/08/2009
4	Ndekitiek	1	Chefferie Ndekitiek	10/08/2009 et 12/08/2009
5	Nebolen	2	Chefferie Nebolen	07/08/2009 et 12/08/2009
6	Nditole	2	Chefferie Nditolé	08/08/2009 et 12/08/2009
7	Ndikiyel	2	Chefferie Ndikiyel	09/08/2009 et 13/08/2009
8	Mafe	2	Chefferie Mafe	10/08/2009 et 13/08/2009
9	Ndekgatha	3	Chefferie Ndekgatha	07/08/2009 et 13/08/2009
10	Ndikinimeki	3	Chefferie Ndikinimeki	09/08/2009 et 14/08/2009
11	Ndokbilak	3	Chefferie Ndokbilak	08/08/2009 et 14/08/2009
12	Ndekalend	3	Chefferie Ndekalend	10/08/2009 et 14/08/2009
13	Ndokbou 1	4	Chefferie Ndokbou 1	07/08/2009 et 08/08/2009
14	Ndokbou 2	4	Chefferie Ndokbou 2	09/08/2009 et 10/08/2009

### III.3.2. Travaux en assemblée villageoise

Ils ont permis de réunir dans un même endroit et par village riverain, les différentes couches socio professionnelles (agriculteurs, éleveurs, chasseurs, pêcheurs et autres) du village pour discuter de l'histoire du village, les différentes activités des populations, des indices de développement et d'organisation sociale (infrastructures, initiatives locales, association...)

Les outils qui ont été utilisés sont notamment; l'entretien semi structuré informel, les réunions en assemblée villageoises, les cartes participatives. Ces réunions ont servi à :

- réaliser de manière participative des cartes de détermination du terroir en mettant au premier plan les différentes formes d'occupation des terres (zones d'habitation, d'activités agricoles, de chasse et de collecte des produits forestier non ligneux, zones sacrés, forêt de production (UFA, forêts communautaires, ancienne vente de coupe et Forêt communale) ;
- recueillir les informations relatives à l'histoire de la zone (évènement majeur ayant marqué l'histoire de ces communautés), la composition ethnique, les différent leaders villageois susceptibles d'influencer l'aménagement, les acteurs ou organisme d'accompagnement des populations pour le développement qui travaillent dans la zone ;
- recueillir toutes les revendications formulées par les populations locales pouvant influencer les travaux d'exploitation lors de la phase d'exploitation ;
- constituer une banque de données sur l'ensemble des infrastructures sociales, les initiatives locales de développement ainsi que les associations villageoises de la région pouvant influencer ou jouer un rôle important sur la gestion durable des ressources forestière dans la zone périphérique.



*Photo 2 : Assemblée villageoise en pleine séance de collecte de données à Ndokbou II*

L'animation des réunions collectives a été effectuée par les 4 équipes répartis sur l'ensemble des villages. Ces équipes ont procédé à des entretiens avec les groupes socio professionnels regroupés autour du chef de village, en tenant compte de l'aspect genre. Une fiche de présence était dressée à chaque réunion

### III.3.3. Les entretiens avec les informateurs qualifiés

Des informateurs qualifiés identifiés précédemment lors des réunions collectives ont été utilisés pour compléter les informations reçues. Ces informateurs sont des personnes des deux sexes qui de part leurs activités, leur séjour prolongé dans la zone, leur implication dans la réalisation des projets de développement, leur influence, ont une bonne connaissance de la région. Il s'agit des autorités administratives, municipales, traditionnelles, des maîtres d'écoles, des responsables de gestion des forêts communautaires, etc.

### III.3.4. Cartographies participatives et relevés GPS

La position des sites d'activités des populations au sein et en périphérie des limites de la forêt communale de Ndikini méki a préalablement fait l'objet d'une cartographie participative dirigée par les animateurs. Par la suite et sur la base des résultats de ces cartes participatives, les différents points à relever sur le terrain étaient d'abord présentés aux pisteurs afin de maximiser le parcours en forêt pour prendre la position exacte de toutes ces zones d'occupation au GPS.

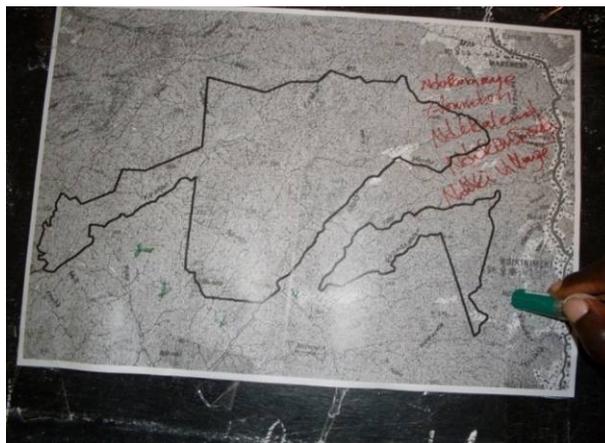


Photo 3: Massifs constituant la forêt communale cartographie

### III.3.5. Outils d'enquête et équipement

Le matériel utilisé pour la mission (enquêtes et relevés terrain) est le suivant :

- formulaires d'enquête individuelle et collective, papier de conférence pour les cartes participatives, feutres de couleur, cartes topographiques de localisation et de reconnaissance, blocs notes, stylos, contrats de travail pour les animateurs, modules pour la formation et document attestant leur participation.
- 2 GPS de marque GARMIN 76 CSX
- fiche de relevés des coordonnées géographiques des sites d'occupation,
- un ordinateur portable pentium 4 mini du logiciel Arcview version 3.3 carte,
- appareil photo Samsung 8.1 MEGA PIXELS

## III.4. Traitement et analyse des données

### III.4.1 Restitution

La réunion de restitution a été organisée aux termes des travaux de consultation et de relevés terrain, les questions étaient débattues en français et en langue locale. Initialement prévue le 13/08/2009, la restitution a finalement eu lieu le samedi 27 du même mois.



Photo 4 : Vue partielle de l'assistance lors de la restitution

Les informations collectées au niveau des communautés et les problématiques locales ont été exposées lors de la restitution, accompagnées par de nombreuses explications présentées par l'équipe des animateurs du CTFC. Les sites d'activités des populations pouvant conduire à des conflits et identifiés lors de la phase de terrain ont encore fait l'objet des nombreux débats et les mesures pour éviter lesdits

conflits ont été proposées.

La grande participation témoignait de l'intérêt des populations concernées par le projet d'aménagement de la forêt communale de Ndikiniméki. Etaient présents à la restitution, les chefs de tous les villages accompagnés d'un notable, l'exécutif communal et le sous préfet ainsi que les autorités administratives déconcentrées.

#### **III.4.2. Analyse des données**

Les informations recueillies au cours des entretiens collectifs (ou réunions en assemblées villageoises) ainsi que celles obtenues auprès des personnes ressources ont fait l'objet de diverses synthèses suivant les points contenus dans le guide d'entretien. Au terme du dépouillement des informations recueillies sur le terrain, les problèmes communs aux différents villages ont été dégagés ainsi que leurs spécificités.

Pour ce qui est des cartes qui figurent dans le document, les points GPS ont été traité grâce aux logiciels Map Sources et Arcview 3.2.

### **IV. Présentation des résultats.**

La présente étude est une compilation harmonieuse des informations qui concernent le milieu physique et l'environnement socioéconomique de la commune rurale de Ndikiniméki.

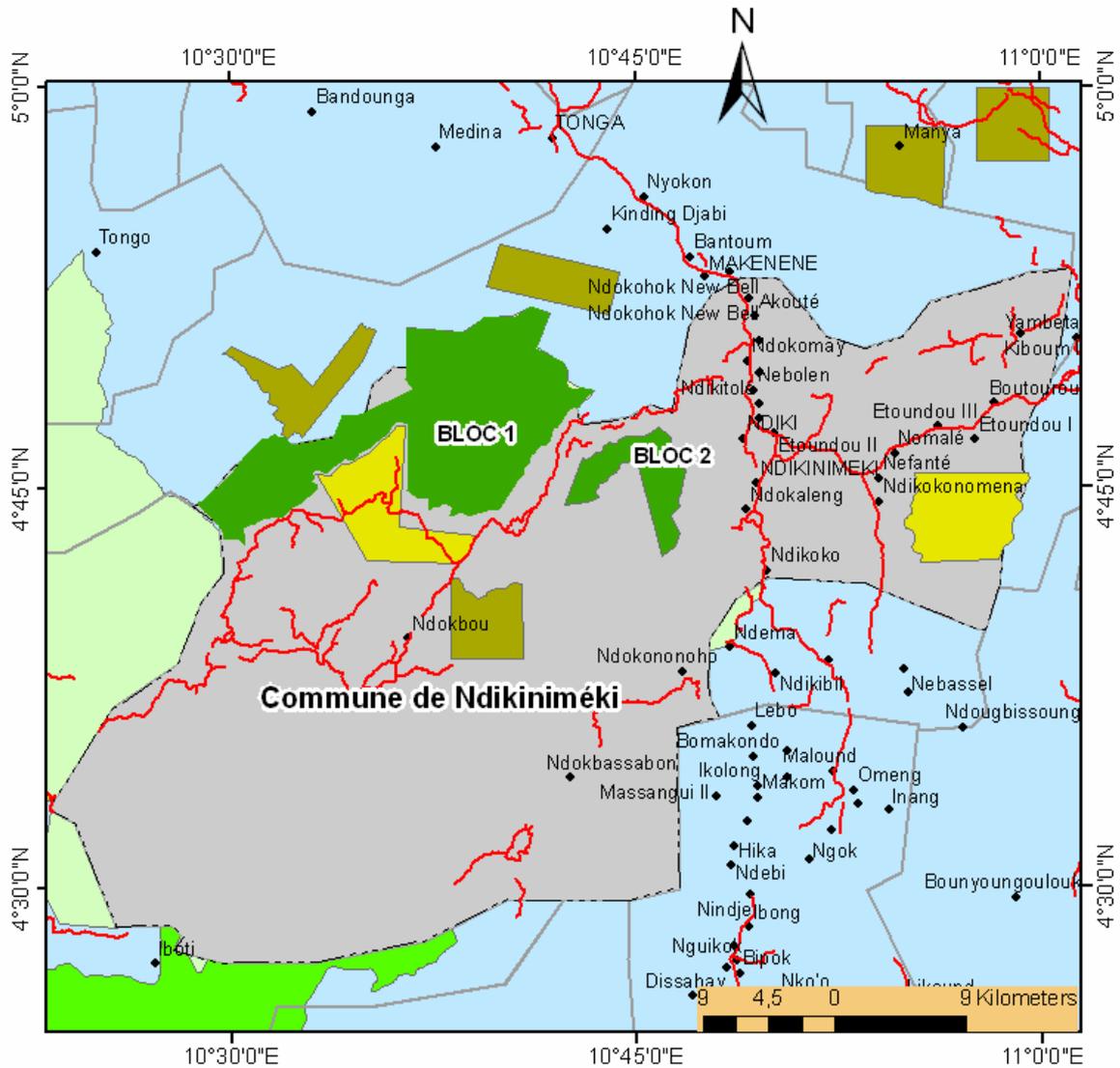
#### **IV.1 Le milieu physique.**

Les éléments constitutifs du milieu physique dans cette étude sont la localisation de la commune, le relief et la topographie, le climat, l'hydrographie, la pédologie, les ressources floristiques et les ressources fauniques.

##### **IV.1.1 Localisation**

La carte n°1 suivante présente la localisation géographique de la commune d'arrondissement de Ndikiniméki tout en mettant en relief les deux blocs de sa forêt communale (colorés en vert) les forêts communautaires (en jaune) les anciennes ventes de coupes et l'unité forestière d'aménagement (en vert claire).

**Carte de localisation de la forêt communale de Ndikinioméki**



Carte n°1

CTFC  
Centre technique de la Forêt Communale

Elle nous révèle ensuite que cette commune est située entre le 4° et le 5° degré latitude Nord et le 10° et le 11° degré longitude Est. Elle recouvre le territoire de l'arrondissement de Ndikiniméki qui se trouve dans le département du Mbam et Inoubou, région du Centre. La ville est située à 178 km de Yaoundé la capitale politique du Cameroun. Elle y est reliée par une voie bitumée, la route nationale n°4 qui traverse tout le département pour joindre la province de l'Ouest. Cette voie met Bafia le chef lieu du département à 58 km de la ville de Ndikiniméki. L'inter land de la commune est traversé par une route provinciale non bitumée reliant le Mbam et Inoubou à la Sanaga Maritime. La carte nous révèle en outre que le territoire communal est limité au nord par l'arrondissement de Makénééné, à l'ouest par l'arrondissement de Yingui, au sud par Ngambé et Yingui et à l'Est par les arrondissements de Ndom, Bokito, Nitoukou et Bafia.

#### IV.1.2 Le relief

La commune de Ndikiniméki est située dans une zone ceinturée par une chaîne de montagnes ; d'altitude variant entre 600 et 1000 m. Sa topographie donne le visage d'un relief escarpé, plat dans les bas fonds et interrompue par les chaînes de montagnes aux pentes abruptes entre lesquelles se trouvent des zones de dépression inondables.

#### IV.1.3 Le climat

Le climat de Ndikiniméki est de type équatorial humide organisé en quatre saisons. Deux saisons sèches et deux saisons de pluie. La pluviométrie moyenne annuelle est de 1440 mm. Les moyennes thermiques sont comprises entre 20 et 25 degré. En février les maxima peuvent atteindre 30 degré.

**Tableau 2 : Données pluviométriques et thermiques de Ndikiniméki moyennes sur 6ans (2001-2007)**

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
T° moy	24,7	25,6	24,3	24,2	23,6	22,9	21,8	21,6	21,9	22,8	24,6	24,4
P moy	5,5	7,5	88,1	105,9	112,9	156,6	204,7	224,3	263,7	261,7	40,1	9,4

(Source : Service départemental de la météorologie de Bafia)

#### IV.1.3 Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique est dense et traversé par plusieurs cours d'eau (voir carte N<sub>0</sub>



Photo 5 : Rivière Inoubou, un cours d'eau permanent

3). Il s'agit des rivières Molo, Inoubou, Bassaben, Biadjang, Nihep, Makombé et Kiakan. L'arrondissement de Ndikiniméki comporte également des sources naturelles d'eau et de marigots qui servent d'approvisionnement en eau à plusieurs ménages. La plupart de ces cours d'eau ont des débits qui varient en fonction des saisons mais ils sont tout de même à l'exemple de la rivière Inoubou (fig 5), permanents tout au long de l'année.

#### IV.1.5 Pédologie

La classe des sols la plus représentée est celle des sols à sesquioxides, faiblement ferrallitiques modaux sur roches acides. Les sols ferrallitiques indurés sont caractérisés par des affleurements soit sous forme de dalles cuirassées ou de gravillons et sont surtout fréquents en savane.

A côté de ces grands types subsistent plusieurs autres types de sols résultant d'une pédogenèse liée à des conditions topographiques et des caractéristiques hydrodynamiques particulières. C'est le cas des sols hydromorphes et des sols peu évolués issus de l'érosion. Les sols faiblement ferrallitiques ont pour principale caractéristique, un rapport silice/alumine égal à 2 ; une minéralogie dans laquelle domine la kaolinite, avec quelques traces d'illites ; les aptitudes culturales sont médiocres avec des risques d'érosion et de dégradation rapide.

#### IV.1.6. Les ressources floristiques

La végétation est représentée d'une part par une forêt secondaire peuplée des grands arbres tels que *Mansonia altissima*, *Sterculia oblonga*, *Celtis zenkeri*, *Celtis tessmanii*, *Ceiba pentadra*, *Albizia grandifolia*, *Musanga cecropioides* *Adansonia digitata* *Ricinodendron heudolotii*. D'autre part l'on rencontre des jachères dominées par *Chromolaena odorata*, *Pennisetum purpureum*, *Costus affer*, *Algeratum sp* et *Imperata cylindrica*.

L'écosystème forestier est fortement perturbé par la création des champs et l'exploitation anarchique des essences commercialisables telles que le Bubinga, l'Iroko, Movingui, Bibolo, Azobé, Padouk, Bilinga. La conséquence est que ces essences diminuent à un rythme inquiétant dans la Commune. On note également l'exploitation de certaines espèces ligneuses pour la construction et comme bois de chauffe ainsi que la présence de plusieurs plantes utilisées dans la médecine naturelle (*Enantia chloranta*, *Alstonia boonei*, *Guiburtia tesmani*). Les cultures vivrières et pérennes font également partie de cette végétation diversifiée. Il s'agit de l'arachide (*Arachis hypogea*), maïs (*Zea mais*), gombo (*Hibiscus esculentum*) palmier à huile (*Elaeis guinensis*), le cacao (*Theobroma cacao*), l'avocatier (*Persea americana*), papayer (*Carica papaya*), goyavier (*Psidium guayava*), safoutier (*Dacryodes edulis*) bananier plantain (*Musa sapiensis*), manioc (*Manihot esculenta Crantz*).

Le tableau suivant nous donne la liste des espèces ligneuses rencontrées dans le périmètre communal de Ndikiniméki :

**Tableau 3 : Liste de quelques espèces ligneuses rencontrées dans la commune de Ndikiniméki selon les résultats de nos enquêtes**

Essence	Nom scientifique
Iroko	<i>Chlorophora excelsa</i>
Bubinga	<i>Guibourtia tessmanii</i>
Sapelli	<i>Entandophragma cykindrica</i>
Bibolo	<i>Lovoa trichiliodes</i>
Doussié	<i>Azelia bipindensis</i>
Ayous	<i>Triplochiton scleroxylon</i>
Padouk	<i>Pterocarpus soyauxii</i>
Sipo	<i>Entandophragma utile</i>
Kosipo	<i>Entandophragma candelei</i>
Fraké	<i>Terminalia superba</i>
Azobe	<i>Lophira alata</i>

#### IV.1.7. Ressources Fauniques

Les enquêtes au sein des villages ont révélé une faune abondante et diversifiée qui correspond à celle des écosystèmes de savane et de forêt. Les espèces identifiées sont listées dans le tableau 4 ci-dessous :

**Tableau 4 : Liste de quelques animaux rencontrés dans le périmètre communal de Ndikiniméki selon les résultats des enquêtes sur le terrain.**

Noms communs	Noms vernaculaires
Eléphant	<i>Missek</i>
Buffle	<i>Mial</i>
Biche	<i>Esso</i>
Antilopes	<i>Miof</i>
Gazelles	<i>Djabe</i>
Singes	<i>Ubossso</i>
Chimpanzé	<i>Mècè</i>
Lièvre	<i>Hisel</i>
Porc épic	<i>Mik</i>

On rencontre également une importante faune aquatique dont les principales espèces sont listées dans le tableau 4 ci après.

**Tableau 5 : Principaux produits halieutiques rencontrés dans les villages riverains de la FC de Ndikiniméki selon les résultats des enquêtes menées sur le terrain**

Noms communs	Noms vernaculaires
Silures	<i>Misson/Ignolomi</i>
Carpe	<i>Obol</i>
Tilapia	<i>Hiton</i>
Capitaine	<i>Kenga(Bik)</i>
Queue rouge	<i>Obass</i>
Crabes	<i>Niane</i>
Tortue de mer	
Crevettes	<i>Madjanga</i>

## IV.2. Environnement socio économique communal

### IV.2.1 Historique des peuplements ethniques

La commune de Ndikiniméki est peuplée essentiellement des Banen, les autres ethnies présentes étant des halogènes qui y séjournent de manière plus ou moins saisonnière. Les Banen seraient venus du Noun où ils avaient été repoussés par les Bamoun lors de guerres tribales. Pour ce qui est du peuplement des villages riverains de la forêt communale de Ndikiniméki, celui-ci s'est fait avec les grands flux migratoires qui ont suivi l'indépendance du Cameroun. Ainsi avec les hostilités qui naquirent des grands élans de répression des mouvements nationalistes encore appelés « Maquis » les populations, jadis situées dans le site de la forêt communale, lieu d'affrontement par excellence entre l'armée gouvernementale et les nationalistes, furent obligées de migrer vers leurs sites actuels pour éviter les grands

massacres qui sévissaient en ce moment. C'est alors que furent créés les villages riverains aujourd'hui situés tout le long de l'axe lourd ainsi que ceux des alentours et de la ville de Ndikiniméki. Seules les populations des villages de Ndokbou I et II sont restées dans la forêt voisine de l'actuel site de la forêt communale. Quant aux autres, bien que s'étant déplacées de la forêt, ils gardent la propriété de leurs anciens sites de la forêt malgré la faible exploitation dont ceux-ci sont sujets de nos jours par leurs populations.

#### **IV.2.2 Description administrative de la commune de Ndikiniméki**

Depuis la réorganisation administrative de 1956 la commune de Ndikiniméki se situe à l'échelon administratif de l'arrondissement. Elle recouvre le territoire de l'arrondissement de même nom (voir carte n°1).

Ndikiniméki est administré par un sous préfet. Le décret n°78/485 du 09/11/1978 fixe leurs attributions, les consacrant comme représentant du chef de l'état dans leur unité de compétence et responsable de l'ordre public en collaboration avec la brigade de gendarmerie. La commune de Ndikiniméki regroupe 17 villages repartis dans trois cantons ou unités de commandement traditionnels placés sous l'autorité d'un chef traditionnel. Le décret N° 77/609 du 11/07/1977 organise la chefferie traditionnelle en chefferie de 3eme degré correspondant au territoire d'un quartier, en chefferie de 2eme degré regroupant plusieurs quartiers et en chefferies de 1<sup>er</sup> degré pouvant regrouper un ou deux arrondissements. Ndikiniméki compte toutes les deux premières catégories de chefferies.

A coté de ces structures d'administration générales les services publics de l'état représentés dans la commune sont :

- La délégation d'arrondissement d'agriculture
- La délégation d'arrondissement de l'élevage des pêches et des industries animales
- Le poste forestier
- L'inspection d'arrondissement de l'enseignement primaire et maternel
- Les services des affaires sociales
- Le bureau des postes et télécommunication
- Les recettes et finances
- Le centre médical de l'arrondissement

Le conseil municipal de l'arrondissement de Ndikiniméki comporte 25 membres tous issus du RDPC. La nouvelle équipe dirigeante a été élue en 2007. Elle est constituée du maire et ses deux adjoints qui ont pour mission l'exécution des décisions prises lors du conseil municipal.

##### **a) Les conseillers municipaux**

Le conseil municipal tient deux sessions par an. La première pour voter le budget du prochain exercice et pour approuver le compte administratif de l'exercice écoulé. La seconde session concerne l'évaluation des travaux à mi-parcours.

Les conseillers municipaux sont membres de quatre commissions :

- La Commission Finances et Economique ;
- La Commission du Développement Rural (Agriculture) ;
- La Commission Santé, Education et Affaires Sociales ;
- La Commission des Infrastructures.

**b) L'administration communale**

L'exécutif municipal est assuré par le maire assisté de deux adjoints. Les fonctions administratives permanentes sont assurées par le Secrétaire Général. Tous ces dirigeants sont assistés par un personnel dont les tâches sont bien définies. Les lignes qui suivent présentent la répartition des fonctions de l'ensemble du personnel de la commune selon les informations recueillies auprès de l'exécutif municipal lors de l'élaboration du diagnostic communal rapide (DCR) par le Programme National de Développement Participatif (PNDP).

**i) Responsabilités du Maire :**

- suivi des recouvrements des impôts et taxes des contribuables patentables;
- contrôle des travaux d'infrastructures, d'entretien et de réfection entrepris par la commune ;
- suivi des questions relatives à la santé des populations, aux pandémies et au VIH/SIDA ;
- toutes les questions relatives au développement ;
- supervision et coordination de toutes les activités engagées par la commune ;
- toutes les autres questions non énumérées dans la présente note de service.

**ii) Responsabilités du Premier Adjoint :**

- recouvrement de l'impôt libératoire sur l'ensemble du territoire de la commune ;
- suivi des travaux d'infrastructures, d'entretien et de réfection entrepris par la commune ;
- suivi des questions relatives à l'état civil ;
- la police des marchés périodiques ;
- suivi des tickets de marché ;
- suivi des questions relatives aux chefferies.

**iii) Responsabilités du Deuxième Adjoint :**

- suivi de la réglementation relative à l'insalubrité des concessions privées, des débits de boisson et autres lieux publics ;
- toutes les questions relatives à l'hygiène et le social
- suivi des questions relatives à l'état civil ;
- suivi des relations avec les ONG et autres associations ;
- suivi des questions relatives à l'éducation
- suivi des questions relatives à l'environnement et à la protection de la nature

**iv) Responsabilité du Secrétaire Général**

- suivi des questions relatives au personnel
- gère l'administration communale
- suivi des actes financiers de l'exécutif communal

**v) Responsabilité du Receveur Municipal**

- tient le registre des recettes et dépenses de la municipalité

**vi) Responsabilité du Chef de Service Technique**

- centralise et exécute les projets de Bâtiments et Travaux Publiques

**vii) La Cellule de Foresterie Communale**

Elle a été officiellement créée mais n'est pas encore fonctionnelle. Elle doit trouver sa place au sein de l'organigramme communal au même titre que le service technique. Elle doit disposer d'un personnel qualifié en sciences forestières et de préférence doté d'une bonne expérience professionnelle. Son rôle doit être entre autre de suivre toutes les activités d'aménagement, d'exploitation et de surveillance de la forêt communale.

**c) Classification du personnel**

L'on distingue 04 catégories de personnel à la Commune de Ndikiniméki. Le tableau 4 ci-après présentes les différentes catégories de personnel de la commune de Ndikiniméki.

**Tableau 6: Catégories de personnel de la commune**

Type	Effectif	Genre		Moyenne d'âge (Année)
		Masculin	Féminin	
Contractuels communaux	02	02	00	47
Agents communaux ou permanents	12	10	02	35
Les temporaires	12	10	02	30

Pour ce qui est de la qualification de base du personnel communal, le DCR montre que 7/9 soit 71,4% ont au moins le CEPE, 2/9 soit 28,6% ont un niveau Supérieur au BEPC. Certains ont atteint les niveaux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année de l'enseignement supérieur. Il convient de noter que seuls les agents contractuels et les permanents bénéficient d'une affiliation CNPS. La grille de salaire varie de 30 000 FCFA/mois pour les agents temporaires à 150 000 FCFA/mois pour les contractuels. Ceci correspond à une masse salariale mensuelle de 1 560 000 FCFA. Ces salaires sont régulièrement payés.

**d) Politique de gestion des ressources humaines**

Il n'existe pas un service spécifique de gestion des ressources humaines à la Commune de Ndikiniméki. Ceci ne facilite pas l'élaboration et la mise en œuvre des profils de poste et de carrière pour le personnel communal. Il n'existe pas un règlement intérieur. Le personnel n'est pas évalué.

**e) Viabilité organisationnelle**

Du point de vue organisationnel, la Mairie dispose d'un projet de nouvel organigramme qui n'a pas encore été formalisé et par conséquent n'a pas été mis à notre disposition. Il devra tenir compte du canevas publié par le MINATD en 2009 Il n'existe pas

CTFC  
Centre technique de la Forêt Communale

de réunions formelles du personnel. Ceci s'explique par l'effectif limité, le niveau et les tâches qui le sont également. Cependant il existe des réunions informelles de concertation entre le maire et les adjoints.

**f) Fonctionnement des services**

Il existe une répartition distincte des services. Il n'y a pas cumul de fonctions chez les agents permanents. La sortie de caisse fait l'objet d'un mandat signé conjointement par le Maire et le Receveur. Le service chargé de la perception est réduit à 2 personnes.

**g) Organisation des commissions techniques**

La Commune de Ndikiniméki comprend toutes les commissions techniques légales à savoir : la commission des grands travaux, la commission des affaires sociales, la commission des finances, la commission de passation de marché, la commission d'hygiène et de salubrité.

Chaque commission comprend 01 président, 01 rapporteur et 04 membres au moins choisis parmi les conseillers municipaux. La commission des finances tient au moins 02 réunions par an avant chaque session du conseil municipal. Par contre, toutes les autres commissions n'ont pas encore siégé depuis leur installation à cause des difficultés financières que connaît actuellement la commune. Les moyens des commissions se résument aux indemnités de session (perdiems, frais de transport) payé à chaque membre de commission. La population communique avec la commune par le biais des réunions de concertation avec les chefs, les notables et à travers les conseillers municipaux. La communication interne au sein de la commune est informelle. Sauf en cas d'actes décisionnel qui nécessitent des notes de services, les directives sont données de vives voix par le Maire.

**IV.2.3. Ressources financières**

**a) Transparence de la gestion communale**

La gestion des ressources de la commune est assurée par le Maire qui en est l'ordonnateur. Il est assisté par le Receveur Municipal et le Comptable Matière qui tiennent les documents comptables. Le comptable Matière assure surtout le suivi de la gestion du patrimoine communal. Les documents comptables utilisés comprennent : les mandats, les quittances et le livre journal. Le contrôle de leur gestion est assuré par le conseil municipal qui en cas de constat des quelconques irrégularités, peut demander une audit.

**b) Structure du Budget**

Le tableau 5 ci-dessous présente les budgets annuels de la commune de NDIKINIMEKI sur les trois derniers exercices et leurs utilisations.

**Tableau 7 : Recettes et dépenses de la commune de Ndikiniméki de 2005 à 2008 selon les informations recueillis dans le DIC réalisé par le GTZ en 2008**

Année	2005	2006	2007	2008
<b>Total Recettes (FCFA)</b>	116 510 000	119 866 172	235 477 005	-
<b>Total Dépense (FCFA)</b>	115 000 000	119 866 172	235 477 005	274 507 000
<b>Excédent (FCFA)</b>	11 269 098	0	0	-

CTFC  
Centre technique de la Forêt Communale

Il ressort de ce tableau qu'en 2005 et 2006 les budgets sont restés stables à cause de l'incivisme des contribuables. En 2007, ce budget a presque doublé pour deux raisons : la prise de conscience de certains contribuables et l'augmentation des redevances forestières. Cette situation a engendrée un taux de réalisation des recettes et des dépenses de la commune sur les 03 derniers exercices.

**c) Ressources financières propres et extérieures**

Les ressources externes de la commune de Ndikiniméki comprennent les CAC sur impôts, les Subventions d'équipement reçues du FEICOM et les autres subventions d'équipement reçues de partenaires et surtout les redevances forestières annuelles (RFA). Si les ressources extérieures constituent à peine 30% du budget prévisionnel, il convient cependant de noter que ces ressources constituent plus de 50% des ressources financières du compte administratif de la commune. Ceci laisse entrevoir à quel point ces ressources sont importantes pour le fonctionnement administratif de la commune.

**IV.2.4 Patrimoine communal**

A ce jour, la Commune de Ndikiniméki ne dispose pas d'un inventaire du patrimoine communal. Par conséquent, elle n'a pas une maîtrise exacte de la situation de son patrimoine. Toutefois, les investigations menées pendant le diagnostic communal rapide (DCR) ont permis d'établir la typologie suivante pour le patrimoine communal :

- Bâtiments : Locaux de la Mairie, salle de fête et plusieurs maisons ;
- Infrastructures : 02 marchés,
- Matériel de transport : 01 Benne et une voiture de liaison ;
- Autres : 03 ordinateurs en bon état, plusieurs petits matériels de travail

Le tableau 6 ci-dessous présente les sources de financement / modes d'acquisition du patrimoine communal

**Tableau 8 : Sources de financement / modes d'acquisition du patrimoine communal**

Désignation	Sources de financement
Benne et voiture de liaison	Crédit FEICOM (en cours de remboursement)
Locaux de la commune	
Bâtiments de la mairie	Fonds propres
Locaux et terrains	

Il ressort de ce tableau que la commune de Ndikiniméki s'est suffisamment investie dans l'acquisition de son patrimoine. A cet effet, elle a bénéficié de l'appui de certains partenaires dont les plus importants est le FEICOM.

#### IV.2.5 Gestion des relations

Le tableau 7 ci-dessous présente la liste synthétique des institutions avec lesquelles la commune de Ndikiniméki entretient des relations.

**Tableau 9 : Liste synthétique des institutions avec lesquelles la commune de Ndikiniméki entretient des relations**

Institutions	Type de relations	Importance de la relation
AMICALE DES CONSEILLERS	Amitié, concertation	Grande
FEICOM	Octroie des crédits, Financement	Très grande
PNDP	Financement	Très grande
ICORD	Financement	Très grande
CVUC	Concertation	Moyenne
ASCOMB	Concertation	Moyenne
MINATD	Tutelle	Grande
IAEB	Appui matériel	Faible
ECOLES PRIMAIRES	Appui matériel et financier	Faible
EGLISE	Communication	Faible
MINEFI (Perception)	Contrôle l'action financière de la commune	Moyenne

Source : PADDL 2007

L'importance de la relation varie en fonction des institutions. Celle-ci peut être très grande, grande, moyenne ou faible. L'importance de cette relation est fonction de la régularité de la relation avec la commune ainsi que de l'importance de l'apport ces institutions au fonctionnement de la commune et au développement local.

#### IV.2.6 Organismes et activités industrielles

##### a) Organismes

La plupart des organismes identifiés œuvre dans le cadre du développement au sein de la commune de Ndikiniméki. Il s'agit notamment du PNDP (Programme National de Développement Participatif) qui est une structure mise sur pied par le gouvernement camerounais et dont le rôle est l'appui technique et financière à la mise en œuvre du processus de décentralisation au Cameroun. Elle a vu le jour en 2003 et permet l'élaboration des plans de développement local et communal, leur mise en œuvre, le renforcement des capacités des différents acteurs ainsi que le financement des quelques microprojets au sein des communautés et des communes dites éligibles (PNDP 2003). Cette structure, en pleine activité au sein de la commune de Ndikiniméki au moment de la rédaction de ce document est l'une des illustrations palpables du transfert de certains attributs de l'Etat au peuple.

En outre nous pouvons citer le PADDL/GTZ dont l'action a permis la réalisation du diagnostic institutionnel communal, véritable outil dans l'élaboration des stratégies de développement au sein de la commune et ses différentes communautés.

##### b) Activités industrielles

Il n'existe à proprement parler aucune industrie au sein du rayon communal de Ndikiniméki. Seule une partie de la surface d'exploitation de l'UFA 00.04 se trouve dans le périmètre communal et constitue une véritable source de revenu pour la commune et ses communautés à travers l'acquisition des redevances forestières.

#### IV.2.7 Activités économiques et flux commerciaux

Sur la base des informations recueillies lors de nos enquêtes sur le terrain, il est apparu que l'agriculture reste la principale source de revenu et de survie pour les populations. A celle-ci, il faut ajouter la chasse, la récolte des PFNL et dans une moindre mesure la pêche. Les produits vivriers sont d'abord destinés à l'autoconsommation et l'excédent destiné à la vente pour avoir des revenus additionnels surtout en période de contre saison. L'artisanat, le commerce des PFNL, le sciage sauvage du bois et le commerce viennent au second rang. L'exploitation future de la forêt communale et des forêts communautaires ainsi que les grands travaux en cours dans la région seront à même de générer des emplois pour les riverains. Le domaine forestier non permanent quant à lui est constitué par l'espace réservé aux activités agricoles des populations. C'est aussi ici que les forêts communautaires sont attribuées aux communautés nécessiteuses qui en font la demande (voir carte No 1) et dont les produits d'exploitation tels que le bois sont acheminés dans les grandes métropoles économiques pour la vente. Le mode d'opération du sciage artisanal quant à lui consiste à l'achat des arbres sur pieds dans les cacaoyères et jachères des paysans à vil prix, les débiter surplace à la tronçonneuse, sous le contrôle des chefs qui bénéficient de quelques avantages.

Quelques PFNL sont régulièrement collectés, il s'agit du Djangsang, l'Andok, l'Okok, du miel etc. une bonne partie de la production est consommée par les animaux sauvages puisque les débouchés pour ces produits ne sont pas très connus. A cela il faut ajouter le mauvais état des routes pendant la moitié de l'année qui n'encourage pas les populations à s'investir dans ce domaine.

Pourtant les marchés existent et les prix défient toutes concurrences au vu des prix des denrées collectés sur place lors de nos enquêtes en comparaison avec ceux pratiqués dans les marchés des grandes villes de Yaoundé, Douala et Bafoussam.

#### IV.2.8 Equipements marchands et commerces locaux

##### a) Equipements marchands

Les équipements marchands concernent surtout les marchés et les gares routières.

##### - Les marchés et commerces locaux

Dans la commune on relève la présence de deux principaux marchés dont l'un est véritablement fonctionnel à savoir celui de Ndikiniméki. Le second qui est celui de Ndokbou est presque inopérant à cause de l'impraticabilité de la route qui y mène. Le marché de Ndikiniméki a lieu deux fois par semaine et se tient dans un site réservé à cet effet en plein cœur de la ville. On y trouve aussi des boutiques et autres petits commerces qui fonctionnent de manière permanente tous les jours.



Photo 6 : Marché de Ndikiniméki

D'autres types de points de vente existent mais plus spécialisés : ce sont ceux situés le long de la nationale N°4 où sont vendus des tubercules, du gibier, des fruits et bien d'autres produits.

- **La gare routière**



*Photo 7 : Gare routière de Ndikinioméki*

La gare routière est installée à l'entrée du marché de manière improvisée par les différents opérateurs de la filière transport. Aucune infrastructure n'est mise en place pour l'accueillir, les opérateurs ayant tendance à se positionner le plus proche possible des lieux où affluent les éventuels clients.

**IV.2.9 Destination des produits additionnels : pêche, chasse et de collecte des PFNL**

Les produits de la pêche sont en grande partie fumés grâce au bois de chauffage collecté dans les environs des campements et destinés au marché de Ndikinioméki ou tout simplement vendus surplace aux revendeuses qui se fixent des jours de passage hebdomadaires dans les différents villages de ravitaillement que sont Ndokbou I et II.



*Photo 8 : Produits de la pêche en plein fumage*

La chasse au piège et au fusil livrent des produits frais (singe, pangolin, antilopes et divers), alors que les produits issus des campements de chasse et de pêche sont généralement boucanés. Ils se conservent mieux et peuvent être acheminés dans les marchés lointains tels que Makénéni, Ndikinioméki et Yaoundé.

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) tels que le Djangsang, l'Andok, l'Okok, le vin de palme, les termites, les champignons, le miel sauvage etc., sont aussi bien vendus dans les villages producteurs que sont Ndokbou I et II et les forêts des autres villages riverains qu'au niveau des marchés de Ndikinioméki et d'ailleurs.

**IV.2.10 Caractéristiques démographiques des villages concernés**

**a) Structure de la population et groupes ethniques**

La population est beaucoup plus hétérogène au niveau du chef lieu de la commune. On y retrouve en plus du grand groupe ethnique autochtone d'autres venant des autres régions du pays voire des pays voisins. On retrouve par ordre de grandeur croissant les Nigériens, les Maliens, les Sénégalais, les Bétis, les Bafia, les Yambassa, et les Banens. Les relations entre ces différents groupes ethniques semblent bonnes dans l'ensemble.

Ndikinioméki se révèle comme étant l'un des arrondissements les moins densément peuplé du Mbam et Inoubou avec une population estimée à 49650 habitants selon les informations issues du DCR de la commune de Ndikinioméki, sur une superficie de 2650 km<sup>2</sup> soit une densité de 19 habitants au km<sup>2</sup>. Cette population a une forte proportion des jeunes.

#### IV.2.11 Habitation et condition de vie des populations

Quatre modes d'habitats ont été recensés dans la zone d'étude :

- Les maisons en terre battue recouverte de tôle ou de paille,
- Les huttes présentes dans les campements de chasse;
- Les maisons en brique de terre recouverte de tôles dont certaines sont crépies au ciment ordinaire;
- Les maisons en parpaings recouvertes de tôles, qui sont généralement construites par les élites dans leur village ou dans la ville de Ndikiniméki ;

Il est à noter que les proportions des habitats des différentes catégories varient selon le degré d'enclavement des villages qui ont fait l'objet des enquêtes. Ainsi les maisons en terre battues avec un recouvrement en tôles ou en pailles sont beaucoup plus nombreuses dans les villages enclavés de Ndokbou I et II que dans tous les autres villages riverains de la forêt communale.



*Photo 9 : Maison en brique de terre recouverte de tôles*

#### IV.2.12 Type d'organisation traditionnelle

Chaque village est dirigé par un chef de troisième degré, l'autorité centrale, élu à vie et reconnu à la fois par les populations et l'administration. Il est assisté par des notables constitués de vieux et plus jeunes, viennent ensuite les autres membres de la communauté. Les patriarches de chaque village constituent une minorité assez influente et sont le plus souvent consultés pour des questions d'ordre traditionnel de grande importance. Les élites intérieures et extérieures ainsi que les élus locaux, patriarches, responsables politiques, jouent également un rôle primordial dans les prises de décisions.

L'implication de ces élites dans les affaires du village a pour avantages ; la réalisation de certains projets et infrastructures, le meilleur suivi des activités à réaliser dans les villages et la plus grande prise en compte des préoccupations locales.

Le système de filiation quant à lui est patrilinéaire. Les us et coutumes locaux concernant le mariage obéissent au principe d'exogamie inter clanique stricte : le mariage n'est autorisé qu'en dehors du groupe de parenté.

#### IV.2.13 Système d'accès au foncier

Le système d'accès au foncier dans la commune de Ndikiniméki est régi par deux grands aspects : le traditionnel et le moderne qui est le plus rencontré dans la ville avec l'existence d'un plan de lotissement.

Pour ce qui est de l'aspect traditionnel, les terroirs des différents villages sont délimités sur le terrain par des limites naturelles : essentiellement des cours d'eau. Un peu

plus en profondeur, la forêt appartient à toute la communauté. Aux alentours des villages (2 à 3km) on s'approprie la terre après l'avoir mise en valeur. Ces terres ainsi acquises sont normalement transmises par voie d'héritage, d'après le système patrimonial, mais peuvent aussi être transférés par un système de prêt, de donation ou de vente à des tierces personnes par les ayants droits. Les campements, les zones de pêches et de chasses s'apparentent à des propriétés collectives dans chacun des villages concernés par cette étude.

L'aspect moderne quant à lui est le plus manifeste dans le chef lieu de l'arrondissement avec l'existence d'un plan de lotissement pour le centre urbain. Ce lotissement a fait du périmètre urbain la propriété privée de l'Etat. De ce fait, la commune n'a pas d'emprise directe sur le foncier urbain qui est géré par le sous préfet, autorité administrative gestionnaire du patrimoine privé de l'Etat. L'accès au terrain dans ce cas relève du sous préfet qui attribue les terrains. A la fin d'occupation de ce périmètre, les besoins d'extension de la ville ont tendance à amener la commune à mettre en place un nouveau lotissement.

#### **IV.2.14 Les aspects sociaux structurants**

Ces aspects sont abordés ici sur les plans de la dynamique sociale, des croyances et pratiques religieuses.

##### **a) Formes de solidarité et dynamique sociale**

Comme partout dans le pays les populations de Ndikiniméki présentent une grande capacité de regroupement qui se manifeste sous diverses formes : groupements de développement, association de développement, association familiale, groupement d'intérêt commun, Groupes d'initiative commune, groupement à but humanitaire...

Les groupements de développement sont présents dans presque tous les villages étudiés. Ils sont composés en majorité d'élites desdits villages et des autorités traditionnelles dont les actions visent le développement de chaque localité. Ces associations présentent parfois une certaine fragilité dues aux luttes d'influence qui animent ses leaders.

Les associations familiales quant à elle ont une coloration clanique ou culturelle. Cependant, leurs objectifs sont immédiats en termes de solidarité, aide et assistance des membres en cas d'événement heureux ou malheureux. Elles sont d'ailleurs les plus nombreuses et sont constituées en majorité de femmes.

La commune compte également de nombreux groupement d'intérêt communautaire dynamiques. Ainsi dans toute la zone d'étude, on a dénombré environ 60 groupes d'initiative commune (GIC) et associations ayant pour activité principale la production et la commercialisation des produits vivriers. Le secteur d'activité lié à la culture du cacao semble le mieux structuré.

CTFC  
Centre technique de la Forêt Communale

**Tableau 10 : Liste des Associations présentes dans les villages riverains à la forêt communale de Ndikiniméki**

<b>Nom du village</b>	<b>Association</b>	<b>Domaine d'intervention</b>
<b>Ndekalend</b>	GIC Pangolin	Agriculture
	Union des GIC UPRANE	Multi domaines
	Association des jeunes	Micro finance, tontine
	Groupe des tontines	Tontine
<b>Ndokbou I</b>	Groupe d'investissement humain	Entretien des routes et des pistes du village
	Comité paysan forêt (CPF)	Développement du village à partir des ressources issues de l'exploitation de l'UFA
	Force tranquille	Activités agricoles
<b>Ndokbou II</b>	Comité paysan forêt (CPF)	Développement du village à partir des ressources issues de l'exploitation de l'UFA
	Groupe d'investissement humain	Entretien des routes et des pistes du village
	Force tranquille	Activités agricoles
<b>Ndokomaye</b>	Groupe prophète	Agriculture, épargne
	Association Lumière	Agriculture, élevage, épargne
	Association Essayons	Tontine de travail, épargne
	Comité de vigilance	Surveillance de la forêt
	GIC Lumière 2	Activités agricoles
<b>Ndengata</b>	GIC Bendi	Activités agricoles
	GIC GAPI	Association féminine, « la pauvreté est terminée » Agriculture, tontine
	GIC Projet	Elaboration des projets
	Association des hommes Gata	Agriculture, élevage, épargne
	Association des femmes Gatta	Agriculture, élevage, épargne
<b>Mafe</b>	Bendi	Agriculture et commercialisation
	Bengandi	Agriculture et commercialisation
	GIC féminin	Agriculture et commercialisation
<b>Ndikiyel</b>	Avenir	Agriculture et commercialisation
	Bendi	Agriculture et commercialisation
	Begadj	Agriculture et commercialisation
	Nibo	Agriculture et commercialisation
<b>Ndikitole</b>	Lumière 1	Agriculture et commercialisation
	HYONENEN	Agriculture et commercialisation
	Main dans la Main	Agriculture et commercialisation
	Comité de vigilance	Agriculture et commercialisation
	JUVINDIC	Agriculture et commercialisation
<b>Akoute</b>	GIC LCC	Agriculture, élevage, épargne
	Amitié Jeunesse	Agriculture, épargne
	OUIKENI	Agriculture et commercialisation
	Débrouillard	Agriculture, épargne

CTFC  
Centre technique de la Forêt Communale

Nom du village	Association	Domaine d'intervention
<b>Ndikitiek</b>	PLACANDI	Agriculture, élevage, épargne
	Tontine solidarité	épargne
	Les débrouillards	Agriculture, élevage, épargne
	Comité de vigilance	Surveillance de la forêt
<b>Ndokohok</b>	Yokon	Agriculture, élevage, épargne
	GIC ASPLANDON	Agriculture et commercialisation
	GIC Main dans la Main	Agriculture, épargne
	GIC Iroko	Agriculture, épargne
	Association Makoun	épargne
	Amicale Ndokohok	épargne
	ESSASSA	Agriculture et commercialisation
<b>Ndikiniméki</b>	GIC AVENIR	Agriculture et commercialisation
	GIC ESSAGRI	Agriculture et commercialisation
	GIC OUBIOKOLEN	Agriculture et commercialisation
	GIC TERRE FERTILE	Agriculture et commercialisation
	GIC RABANA	Agriculture et commercialisation
	GIC GEDA	Agriculture, élevage, épargne
	GIC ADAN	Agriculture, élevage, épargne
	GIC SOLIDARITE	Agriculture, élevage, épargne
<b>Nebolen</b>	GIC BEB	Agriculture et commercialisation
	GIC FEMININ	Agriculture et commercialisation
	TOUGNEKEL	Agriculture et commercialisation
	TOUSSAMAYE	Mutuel

#### b) Religions et croyances

De part sa diversité culturelle, la commune constitue le lit de presque toutes les religions du Cameroun en plus des croyances animistes qui les côtoient.

S'agissant des croyances monothéistes, l'on note la présence des églises protestantes, de l'église catholique romaine, de l'islam et des pentecôtistes. On note aussi ces derniers temps la prolifération des églises néo apostoliques. Les croyances animistes restent vivantes et côtoient les églises.

Autant les populations des villages riverains manifestent un certain respect vis-à-vis des croyances occidentales, autant elles éprouvent une grande dévotion envers le culte ancestral qui selon elles, fait partie de leurs coutumes.

#### IV.2.15 Conflits Potentiels

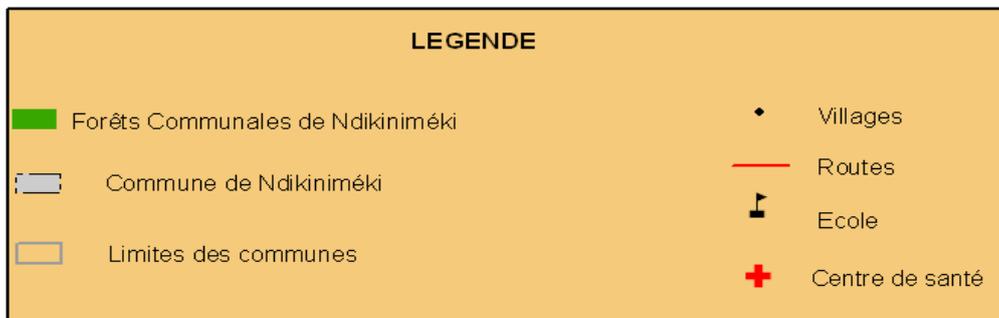
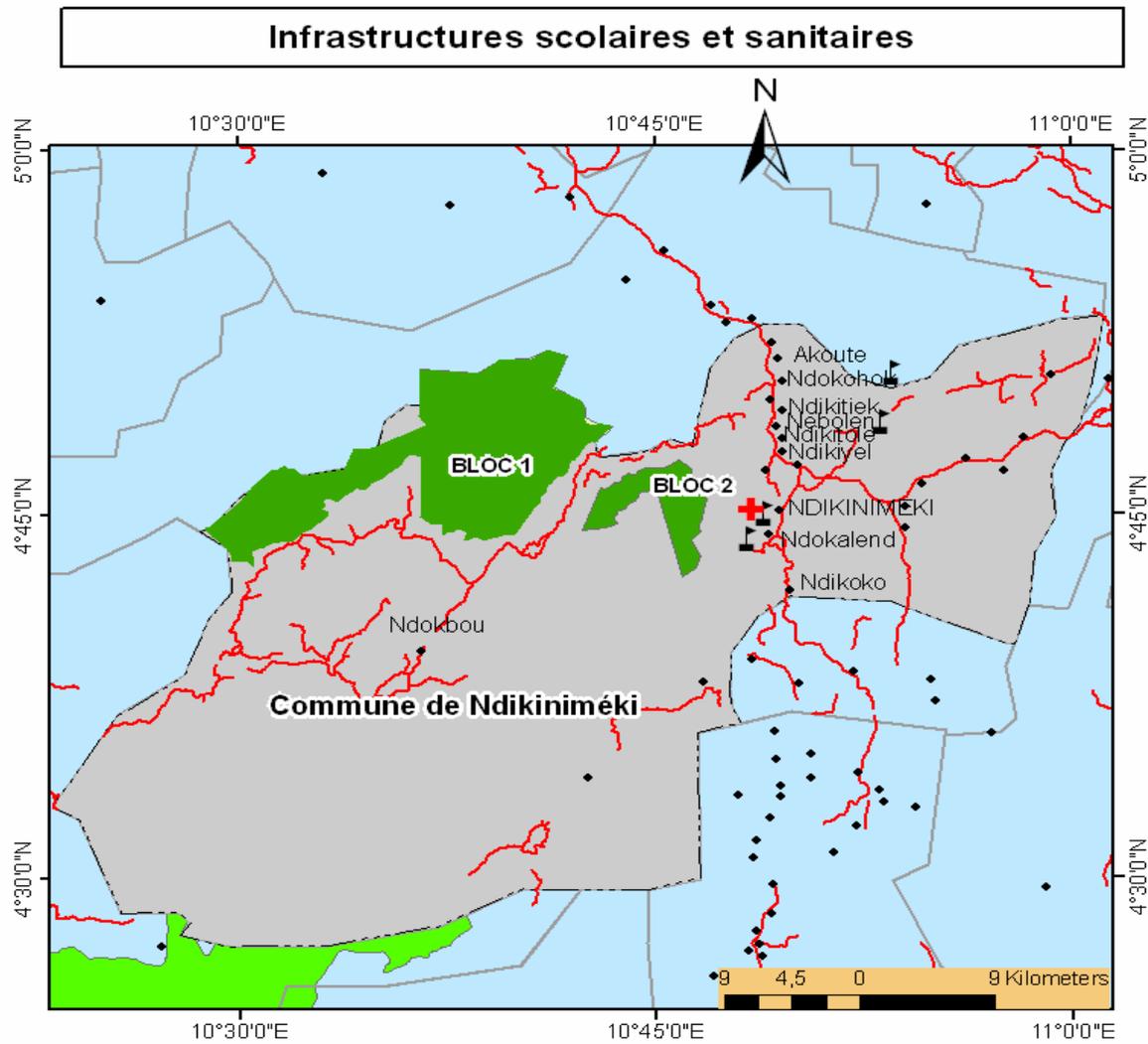
Les conflits potentiels au sein des populations riveraines de la forêt communale ont pour origine dans la plupart des cas les luttes d'influence politique, l'exploitation de certaines parties de la forêt à des fins individuelles, et surtout la redistribution des redevances forestières dans les communautés.

Pour faire face à ces problèmes, des mesures doivent être envisagées pour éviter de briser la cohésion sociale lors de l'exploitation de la forêt communale. Pour ce, il serait souhaitable que la résolution des conflits par la méthode traditionnelle soit pris en compte tant dans les villages qu'au niveau communal. Celle-ci consiste à résoudre les conflits potentiels par un conseil des sages constitué du chef de village des notables et des patriarches lorsqu'il s'agit d'un problème entre les individus d'un même village. Lorsqu'il s'agit d'un conflit impliquant plusieurs villages, les solutions à l'amiable sont plus envisagées par un conseil de sages constitué des ressortissants de tous les villages protagonistes.

### IV.3 Les infrastructures de base

#### IV.3.1 Les infrastructures scolaires

La carte scolaire de la commune de Ndikiniméki présente 04 écoles maternelles, 22 écoles primaires, 03 lycées dont 01 lycée d'enseignement technique récemment créé, 01 CES et un collège catholique. Le taux de scolarisation dans la commune se situe autour de 91% pour une moyenne du taux de fréquentation de 88,9%.



Carte n°2

CTFC  
Centre technique de la Forêt Communale

Dans le cas particulier des villages riverains de la forêt communale, les établissements scolaires se répartissent comme suit :

**Tableau 11: Répartition des établissements scolaires dans les villages riverains de la forêt communale**

Villages	Etablissements scolaires
Akouté	0
Ndikitiek	0
Ndengatta	0
Ndikitolé	0
Ndokohok	- 01 école primaire - 01 école maternelle
Ndikiniméki	- 01 lycée d'enseignement général - 01 lycée d'enseignement technique - 01 école primaire - 01 école maternelle - 01 école CEBEC
Ndikiyel	0
Nebolen	- 01 école primaire - 01 école maternelle - 01 lycée d'enseignement général
Mafé	0
Ndekalend	- 01 école primaire - 01 école maternelle
Ndokomaye	0
Ndokbou II	0
Ndokbou I	01 école primaire non fonctionnelle

Il est à signaler que les enfants âgés de quatre à 5 ans ne vont pas à l'école dans certains villages (Ndokbou I et II) à cause de l'absence d'une école maternelle. De même dans les mêmes villages ceux de l'école primaire sont obligés de quitter très tôt leurs parents pour les écoles primaires des villages voisins à cause de l'état inopérational de celle de leur



*Photo 10 : Lycée d'enseignement général de Ndikiniméki*

village pour des raisons dite de sorcellerie. Il se pose donc des besoins d'école maternelle dans bons nombre de villages de la zone d'étude. Quant aux salles de classe existantes dans certaines écoles primaires, elles ne correspondent pas aux normes prévues par la réglementation en vigueur. Le mobilier et le matériel didactique reste insuffisants dans ces écoles. Pour ce, des efforts doivent être fournis

pour l'amélioration de la capacité d'accueil en zone rurale notamment en matière de mobilier. C'est le cas des armoires de rangement ainsi que les chaises pour les maîtres qui sont obligés

CTFC  
Centre technique de la Forêt Communale

de travailler debout. En outre, il a aussi été observé dans ces écoles l'absence des latrines et des points d'eau potable.

#### IV.3.2 La Santé

L'aire de santé de Ndikiniméki dispose de 01 hôpital de district, 02 dispensaires UEBC, 01 dispensaire catholique, 02 centres de santé intégrée, 01 cabinet de soins et 01 morgue.

La répartition des établissements sanitaires dans les villages riverains de la forêt communale (voir aussi carte N°2) est la suivante :

**Tableau 12 : Répartition des établissements sanitaires dans les villages riverains de la forêt communale**

Villages	Établissements sanitaires
Akouté	0
Ndikitek	0
Ndengatta	0
Ndikitolé	0
Ndokohok	0
Ndikiniméki	02
Ndikiyel	0
Nebolen	0
Mafé	0
Ndekalend	0
Ndokomaye	0
Ndokbou II	0
Ndokbou I	0

La situation du personnel et du matériel dans les formations sanitaires de la commune ne sont pas des plus réjouissantes car beaucoup reste à faire tant sur le coté infrastructurel et du personnel que dans le domaine de l'équipement. Ces formations sanitaires sont cogérées par deux structures : une qui représente le ministère de la santé publique, et l'autre qui représente la population. Cette deuxième a à sa tête un comité de santé et un comité de gestion constitué des membres élus de la population ainsi qu'un représentant de la commune qui doit rendre compte à qui de droit.



*Photo 11: Hôpital de district de Ndikiniméki*

Pour ce qui est de l'approvisionnement en médicament, toutes les formations sanitaires publiques se ravitaillent au Centre d'Approvisionnement en produits pharmaceutiques de la région du Centre à Yaoundé (CAPP centre).

CTFC  
Centre technique de la Forêt Communale

Les maladies récurrentes dans la commune par ordre d'importance décroissant sont les suivantes : le paludisme, les vers intestinaux, les infections cutanées, les hernies, la grippe, l'onchocercose, l'épilepsie, les MST/SIDA. Les problèmes que rencontrent les populations quant à l'accès aux soins de santé sont de plusieurs ordres :

- L'éloignement desdits centres de certains villages (cas de Ndokbou I et II situé à 40 km du centre de santé le plus proche) ;
- Manque de matériel adéquat dans les centres de santé existants ;
- Difficulté à obtenir les médicaments en officine ;
- Désintérêt de la communauté dans la gestion des centres de santé ceci dû à l'ignorance des populations;
- Absence des moyens d'évacuation des malades des villages vers les centres de santé ;
- Insuffisance du personnel ;
- Besoin de recyclage du personnel existant.

#### IV.3.3 L'Electricité

La commune est alimentée en électricité par la société nationale AES SONEL grâce à une ligne de transport d'énergie qui part de la ville de Bafia. A l'exception des villages Ndokbou I et II tous les villages riverains de la forêt communale sont reliés au réseau électrique. Toutefois, ce ne sont pas toutes les populations de ces villages qui bénéficient de l'accès à l'énergie électrique.

En outre, les coupures d'alimentation sont fréquentes du fait des dégâts sur le réseau (arbres tombés sur les fils etc...) Les possibilités techniques d'extension du réseau pour alimenter les autres villages existent. Il ne reste toutefois qu'à mobiliser les financements nécessaires.

#### IV.3.4 L'eau

On dénombre quelques points d'eau aménagés (forages, puits et sources aménagés) très inégalement répartis dans les villages riverains de la forêt communale.

**Tableau 13 : Répartition des points d'eau potables dans les villages riverains de la forêt communale**

Villages	Points d'eau potables
Akouté	- Pompe SNEC - 01 forage
Ndikitiék	- Pompe SNEC
Ndengatta	- 03 forages
Ndikitolé	- 02 puits non fonctionnels - 01 forage
Ndokohok	- Pompe SNEC

CTFC  
Centre technique de la Forêt Communale

Ndikiniméki	- 01 forage - Pompes SNEC
Ndikiyel	- 01 forage non fonctionnel
Nebolen	- 03 puits - 01 forage
Mafé	- 01 forage
Ndekalend	- 01 forage non fonctionnel
Ndokomaye	0
Ndokbou II	- 01 puits non fonctionnel
Ndokbou I	- 01 puits non fonctionnel

La plupart de ces points d'eau ne sont pas fonctionnels à cause d'un défaut d'entretien véritable obstacle à la pérennisation des ouvrages hydrauliques. Le centre urbain est alimenté par la société des eaux du Cameroun. Son système comprend un château de distribution relié à une station de traitement recevant de l'eau de l'un des cours d'eau de la localité. Les

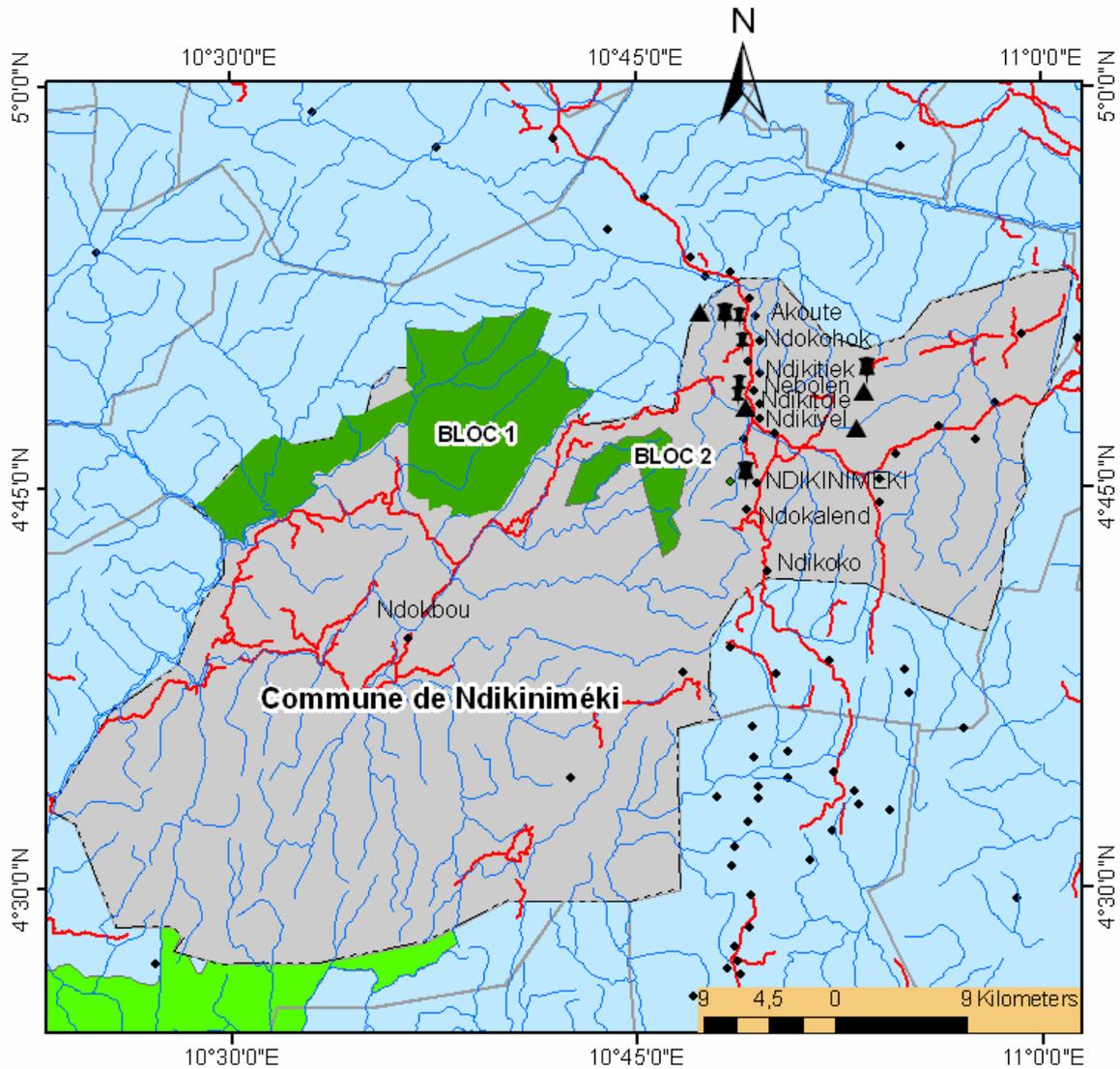


*Photo 12 : Puits d'eau potable non fonctionnel à Ndokbou*

problèmes liés à l'approvisionnement en eau potable dans les villages de la zone d'étude sont liés à la quasi absence desdits points.

Les populations sont obligées de se ravitailler dans les points d'eau les plus insalubres tels les rivières et les puits d'eau non aménagés.

**Points d'approvisionnement en eau potables des villages étudiés**



Carte n°3

### IV.3.5 La Communication

Deux types de voies de communication se côtoient ici dans les villages riverains de la forêt communale : Il s'agit des moyens de communication traditionnels et des moyens modernes.

Le mode traditionnel est assuré par les messagers des chefs traditionnels qui se chargent de transmettre les messages initiés par celui-ci ou le conseil des notables aux populations. Une autre forme de communication traditionnelle consiste à transmettre les messages par voie de communiqué dans les églises. Le mode moderne quant à lui est assuré dans la zone d'étude par les trois opérateurs de la téléphonie mobile que sont MTN, ORANGE, et CAMTEL à travers les téléphones portables partout où le réseau est présent. La radio et la télévision constitue aussi une voie de communication très importante dans ces villages.

Les problèmes de communication qui existent dans la zone ont dans la plupart des cas pour origine l'insuffisance de réseau dans les villages les plus enclavés. C'est le cas de Ndokbou I et II où les réseaux téléphonique TV et radio sont totalement absents.

### Le Réseau routier

Le réseau routier est s'étale 260km environs dont près de 60 km de route bitumée et le reste en terre. Les villages riverains de la forêt communale sont traversés pour quelques uns par des routes en terre et pour d'autres par des voies bitumées. Le fait caractéristique dans les villages les plus enclavés que sont Ndokbou I et II est l'impraticabilité de la route les reliant à la ville de Ndikiniméki. L'entretien de la route apparaît même comme le problème prioritaire de ces villages.

## IV.4 Systèmes de production villageois

### IV.4.1 L'agriculture

Les populations des villages riverains de la forêt communale sont essentiellement tributaires des ressources agricoles. La production est diversifiée et est composée des cultures vivrières, des cultures maraîchères et de la principale culture de rente qui est le cacao (*Theobroma cacao*).

L'agriculture vivrière est pratiquée sur des terres de plus en plus infertiles à cause de la dégradation dont elles sont sujettes ceci dû à la persistance de l'agriculture itinérante sur brûlis. Elle est rythmée par la répartition des pluies dans l'année. Les spéculations dominantes sont les tubercules et racines (igname, manioc, macabo, patate) et aussi le plantain, le maïs, la banane, le taro etc ....



Photo 13 : Maïs récolté dans un crib

L'agriculture maraîchère est marginale et se pratique dans les bas fonds et certains sites appropriés. La culture légumière y est dominante.

CTFC  
Centre technique de la Forêt Communale

L'agriculture de rente est dominée par la culture du cacao et il est aussi à noter dans tous les villages le développement de la culture du palmier à huile. Ces cultures sont les principales sources de revenus de la plupart des paysans et se pratiquent sur des parcelles dont la taille varie entre 1 et 2 ha.

Les produits vivriers sont parfois écoulés dans les villages grâce à l'activité des « buyam sellam ». Ces produits sont ensuite revendus par les intermédiaires dans les villes de Ndikiméki, Makénéne et Yaoundé. Les prix des produits sont relativement bas du fait du faible coût de l'intrant tel que spécifier dans le tableau 12. En effet l'activité bénéficie de plusieurs avantages :

- conditions climatiques favorables (six mois de pluie dans l'année) ;
- main d'œuvre essentiellement familiale ;
- peu d'utilisation d'intrant dû à la qualité des sols dans les galeries forestières ou l'accumulation de l'humus issus de la décomposition des feuilles sèches contribue à les enrichir.

Toutefois, malgré l'existence de ce grand potentiel, l'agriculture est confrontée à de nombreuses difficultés dont la plus sérieuse reste l'enclavement de certains villages riverains de la forêt communale (Ndokbou I et II) où le transport d'un sac de cacao du lieu de production au point de vente coûte à lui seul 10000 FCFA. En outre, on peut aussi noter le faible encadrement des paysans dans les différents villages qui restent fortement attachés aux méthodes rudimentaires de production à très faible rendement (300 à 400 kg à l'hectare).

Le prix de vente moyen d'un kilogramme de cacao de meilleure qualité dans tous les villages producteurs est de 1000 FCFA. C'est une activité réservée aux hommes et la récolte se fait très souvent en groupe. Il est aussi de constat que quelques plantations sont abandonnées à cause de leur distance importante par rapport aux villages. Dans le cadre de la politique gouvernementale en matière de relance de ce secteur et ceci dans le but d'encourager la production, certaines activités sont subventionnées. C'est le cas des plants sélectionnés de cacao qui sont parfois distribués gratuitement par la société de développement du cacao (SODECAO). Certains villages producteurs de notre zone d'étude en ont bénéficié : c'est le cas de Nebolen, Ndekalend et Akouté.

**Tableau 14 : Prix de vente de quelques produits agricoles cultivés dans la zone**

<b>Non commun</b>	<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Prix de vente moyen en FCFA</b>
<b>Arachide</b>	<i>Ossob</i>	8 000 / cuvette
<b>Maïs</b>	<i>Obasak</i>	12000 / sac
<b>Manioc</b>	<i>Kasal</i>	4000 /cuvette
<b>Concombre</b>	<i>Mukondo</i>	30 000 / sac
<b>Macabo</b>	<i>Mocapo</i>	3000 / cuvette
<b>Igname</b>	<i>Poniak</i>	6 000 / cuvette
<b>Patate</b>	<i>Guet</i>	3 000 / cuvette
<b>Banane douce</b>	<i>Hepanane</i>	2000 / régime
<b>Banane plantain</b>	<i>Nekong</i>	2000 / régime

Il est à noter que les prix des différents produits vivriers varient en fonction des saisons. Ainsi les prix sont plus élevé pendant la période de contre saison que pendant celle de grande production.

#### IV.4.2 Calendrier de quelques activités des populations des villages riverains de la forêt communale

Les activités agricoles le plus souvent constituées de plusieurs opérations culturales ainsi que la chasse, la pêche et la cueillette se déroulent tout le long de l'année selon le calendrier suivant :

**Tableau 15 : Calendrier annuel des activités agricoles, de chasse et de pêche des populations**

	MOIS DE L'ANNEE											
Activités annuelles	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<b>Culture de rente (cacaoyère)</b>												
Pépinière											X	X
Défrichage	X	X	X									
Plantation/ Semis			X	X	X							
Entretien			X	X	X	X	X					
Récolte								X	X	X	X	X
<b>Culture vivrière</b>												
Défrichage		X	X									X
Abattage/Brûlis/Nettoyage		X	X			X	X					
Plantation			X	X		X	X	X				
Entretien				X	X	X		X	X	X	X	
Récolte						X	X				X	X
<b>Autres activités</b>												
Chasse	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Pêche	X	X	X								X	X
Cueillette	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

#### IV.4.3 L'Artisanat

Le bambou, les lianes et les nervures principales des feuilles de palmier à huile, les troncs des essences d'arbres dûment sélectionnés, le rotin, sont les principaux produits utilisés par les artisans des villages riverains de la forêt communale pour la fabrication des objets d'art. La récolte de la matière première utilisée pour la fabrication des objets d'art se fait aux alentours des villages très en dehors de la forêt communale. Entre autres objets fabriqués, on peut citer : les lits de bambou, les tabourets, les fauteuils, les paniers, les mortiers, les balaies, etc ...

Ce secteur est très peu développé dans l'ensemble car très peu pratiqué par les populations qui lui accordent très peu d'intérêt.

#### IV.4.4 La chasse

La faune du périmètre communal de Ndikiniméki étant variée, car correspondant à celles des écosystèmes de savane et de forêt, elle apparaît comme étant très propice à la chasse. Les espèces le plus souvent chassées dans la zone d'étude sont les biches, les antilopes, les pangolins, les rats palmistes hérissons, les singes etc.

La chasse apparaît dans la plupart de ces villages comme une activité secondaire voire tertiaire des populations. Seuls les villages de Ndokbou I et II situés en pleine forêt se distinguent de par la présence dans leur localité des chasseurs professionnels venus de différents coins de l'arrondissement et même du pays. Parmi les méthodes de chasse utilisées, l'usage des pièges semble la plus répandue. Les pièges à fil de fer de type traditionnel ont supplanté les autres techniques. Les chasseurs utilisent également des armes à feu, les feux de brousse, l'appât empoisonné et de moins en moins les flèches et les lances. Le braconnage pratiqué par ces derniers répond à la demande de quelques consommateurs locaux et surtout celle des commanditaires en provenance des centres urbains (Bafia, Makéné, Ndikiméki et même Yaoundé). Les territoires de chasse identifiés se situent tous en dehors de la forêt communale située à environ quatre kilomètres des villages. Toutefois il n'en demeure pas moins que les activités de certains chasseurs puissent les amener jusque dans le territoire de la forêt communale ceci dépendant du type de gibier recherché. Par ailleurs nous signalons qu'ils n'ont pas de territoire de chasse fixe dans la forêt communale car ils y vont très rarement à cause de son éloignement.

#### IV.4.5 La pêche

La pêche reste une activité périodique qui se pratique par une infime partie des populations de la zone d'étude surtout en saison sèche. Les villages riverains les plus concernés par cette activité sont ceux traversés par les principaux cours d'eau arrosant le territoire communal que sont : Molo, Inoubou, Bassaben, Biadjang, Nihep, Makombé et Kiakan. Ces villages sont ceux de Ndokbou I et II, Mafé, Ndikiyel, Akouté et Ndikitiek où il existe même quelques pêcheurs professionnels. Les territoires de pêche ici correspondent aux différents lits d'écoulement des cours d'eau car l'activité se pratique le long des cours d'eau sus cités.



Photo 14 : Zone de pêche dans la rivière Inoubou

Les méthodes de pêche utilisées sont : La pêche à l'épervier ou « Onof » en langue vernaculaire, la pêche à la ligne, l'empoisonnement des cours d'eau, la pêche à la nasse « ho moussongo », la pêche au barrage « Moulomb ». Les espèces pêchées sont les silures ou clarias, les tilapias, les carpes, les crevettes et quelques fois les tortues marines. Les produits de cette activité sont généralement destinés à la consommation de la petite famille et en cas d'abondance à la vente. En outre, il existe quelques étangs piscicoles dans les villages d'Akouté, Ndikiyel et Ndekaland tenus par des particuliers ceci de façon plus ou moins traditionnelle. Ces étangs sont aussi une source d'approvisionnement en poisson d'eau douce. Ainsi, nous pouvons noter que la non vulgarisation de la pisciculture et le manque d'intérêt des autochtones pour la pêche constituent des contraintes réelles pour le développement de cette activité qui nécessite une forte sensibilisation, un renforcement des capacités des populations en la matière par des institutions d'encadrement spécialisées.

#### IV.4.6 L'élevage

Tout comme l'agriculture, l'élevage fait partie intégrante des activités des populations de tous les villages riverains de la forêt communale, mais à un degré moindre. On dénote ici



Photo 15 : Elevage semi moderne de poulets de chair à Ndikinioméki

la présence de deux types d'élevage : un de type traditionnel et l'autre de type semi moderne.

Les espèces élevées ici de façon traditionnelle sont les caprins les ovins, quelques porcins et poulets dits du village. Les poulets de ponte et les poulets de chair quant à eux font l'objet d'un élevage dit semi moderne.

L'élevage des lapins, des aulacodes et des cailles est encore embryonnaire et le

potentiel en matière de production et de marché reste sous exploité au vu des nombreux débouchés qu'il offre dans les grandes villes de Yaoundé, Douala et Bafoussam où les produits dudit élevage sont vendus à des prix élevés.

Pour ce qui est du cheptel, seules les données des années 2003 et 2004 ont été disponibles et se résument dans le tableau ci après: Lesdits chiffres nous montrent qu'il y a eu un net accroissement du nombre d'animaux entre les années 2003 et 2004. Cette augmentation semble due à l'importante sensibilisation faite par les services compétents du MINEPIA et qui a occasionné un regain d'intérêt de la part des populations pour l'élevage.



Photo 16 : Elevage des cailles à Ndikinioméki

**Tableau 16 : Inventaire et situation du cheptel compatible aux contraintes du milieu dans l'arrondissement de Ndikinioméki selon les rapports annuels 2003 et 2004 de la délégation départementale du ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales**

Espèces	Cheptel Caprins	Cheptel Ovins	Cheptel Porcin	Cheptel Volaille de chaire	Cheptel Volaille de ponte
<b>2003</b>	8030	5015	700	1000	15000
<b>2004</b>	5030	615	1700	12000	20000

CTFC  
Centre technique de la Forêt Communale

Malgré la bonne production du maïs et du manioc dans les villages de la zone d'étude entrant à près de 60% dans la fabrication de l'aliment du porc et de la volaille, le développement de cette activité reste limité malgré la présence de nombreux débouchés possibles dans les grands marchés de Yaoundé et Douala. Le grand potentiel de production de maïs et de soja pour l'alimentation des monogastriques reste sous exploité dans ces villages. L'alimentation se fait généralement de façon rudimentaire dans les pâturages autour des maisons pour les caprins et les ovins et avec les déchets alimentaires de toute sorte pour les porcins et la volaille.

Par ailleurs, l'élevage dans la zone d'étude est non seulement fragilisée par la prévalence des pestes des petits ruminants, des caprins et des ovins, mais aussi, par les entrecoups de la peste porcine, la peste aviaire et le manque des moyens financiers des producteurs. La santé animale, amorcée par la délégation d'arrondissement du MINEPIA dans ces villages, est malheureusement freinée par une insuffisance des moyens matériels, logistiques et humains de cette structure.



*Photo 17 : Elevage des chèvres à Mafé*

L'écoulement des produits de l'élevage traditionnel, des caprins, des ovins et de la volaille se fait lors des marchés périodiques. Les produits de l'élevage semi moderne sont directement écoulés dans la grande métropole de Yaoundé et aussi dans quelques restaurants de la ville de Ndikiniméki et Makéné.

#### IV.4.7 Utilisation des ressources forestières

Les produits forestiers ligneux composés de plusieurs essences d'arbres sont inventoriés dans le tableau ci après :

**Tableau 17 : Quelques essences ligneuses commercialisables rencontrées dans les villages riverains et dans la forêt communale de Ndikiniméki.**

Localité	Essence	Nom scientifique
Villages riverains de la forêt communale : Ndokbou I et II , Ndikiniméki, Ndekalend, Ndokomaye, Ndengatta, Ndokohok, Ndikitiek, Akouté, Ndikitolé, Ndikiyel Mafé, Nebolen et Ndokottaman	Iroko	<i>Chlorophora excelsa</i>
	Bubinga	<i>Guibourtia tessmanii</i>
	Sapelli	<i>Entandophragma cykindrica</i>
	Moabi	<i>Baillonella toxisperma</i>
	Bibolo	<i>Lovoa trichiliodes</i>
	Faux doussié	<i>Afzelia pachyloba</i>
	Doussié	<i>Afzelia bipindensis</i>
	Ayous	<i>Triplochiton scleroxylon</i>
	Padouk	<i>Pterocarpus soyauxii</i>
	Fromager	<i>Ceiba pentandra</i>
	Sipo	<i>Entandophragma utile</i>
	Kosipo	<i>Entandophragma candelei</i>
	Fraké	<i>Terminalia superba</i>
	Ebene	<i>Dyospiros crassifolia</i>
	Ezejang	<i>Ricinodendron heudoleti</i>
Azobe	<i>Lophira alata</i>	
Noisetier	<i>Kola edulis</i>	

Dans la plupart de ces villages c'est l'exploitation dite traditionnelle qui bat son plein, celle dite industrielle étant faite dans certaines zones comme à Ndokbou I et II, Ndekalend par TRC dans le cadre de l'exploitation de l'UFA. L'exploitation traditionnelle pratiquée dans les alentours des villages et dans les plantations permet l'extraction des planches de différentes dimensions utilisées pour la menuiserie, les charpentes et bien d'autres choses dans les villes d'utilisation que sont Bafoussam, Banganté, Mbouda, et même parfois Yaoundé. Le bois ainsi transformé est souvent issu des coupes illégales ou parfois autorisé par les services compétents (autorisation personnelle de coupe). Cette activité bien que parfois illégale, reste néanmoins très sociale et donc bénéfique pour les populations locales qui peuvent le plus souvent accéder à un habitat meilleur et greffer à leur revenu issu de la vente des produits agricoles un revenu supplémentaire issu de la vente des produits transformés. Quant au bois exploité dans les forêts communautaires, il est transformé sur place et vendu sous forme de débiter. Par contre les grumes issues de l'UFA sont directement transportées à la scierie de TRC situées dans la zone industrielle de Douala Bassa.

Les produits forestiers non ligneux pas encore inventoriés de façon objective dans la zone d'étude, sont assez important et se retrouve dans le domaine de l'artisanat, gastronomique et thérapeutique tel qu'illustré dans le tableau 16 ci après.

**Tableau 18 : Produits forestiers non ligneux et leurs utilisations**

Espèce	Nom commun	Utilisation		
		Alimentation humaine	Artisanat	Thérapeutique
<i>Getum africanum</i>	Ekok	X		
<i>Ricinodendron hendolotti</i>	Njansang	X		X
<i>Garcinia cola</i>	Kola sauvage	X		X
<i>Elaïs guineensis</i>	Palmier à huile	X	X	
<i>Cola accuminata</i>	Colatier	X		
<i>Raphia spp</i>			X	
Champignons		X		X
Chenille		X		
<i>Irvingia gabonensis</i>	Mangue sauvage	X		X
Escargots		X		
Miel		X		X
<i>Bamboussa spp</i>			X	
<i>Dacryodes edulis</i>	Safoutier	X		
<i>Prunus africana</i>		X		X

Les produits forestiers non ligneux se distinguent comme pouvant également relever le niveau socio économique des paysans des villages riverains de la forêt communale. Certains de ces produits sont régulièrement exportés de la zone d'étude vers d'autres régions du Cameroun et même à l'extérieur du Pays. C'est le cas du *Gnetum africanum* et de la mangue sauvage produits dans tous les villages de la zone d'étude. Ce commerce, présentement pratiqué individuellement et de façon négligée, s'il est organisé, permettrait aux populations d'amasser un supplément de devises.

#### IV.5 Politique non durable de gestion des ressources

Cette politique concerne la plupart des secteurs d'activités que sont l'agriculture, la chasse, la pêche et l'exploitation des ressources forestières.



Photo 18 : Champ issu de la méthode de brûlis

- Pour ce qui est de l'agriculture, il est à noter que l'utilisation de certaines méthodes culturelles telles l'agriculture itinérante sur brûlis n'est pas de nature à permettre la bonne conservation des sols pour le maintien de sa fertilité.

En effet, cette méthode, de par les effets du feu utilisé contribue à la destruction de tous les micros organismes du sol nécessaires pour le processus d'humification. En

outre le feu dénude le sol l'exposant ainsi à des phénomènes d'érosion causés par des averses de pluie qui le lessive et diminue sa fertilité.

- Pour ce qui est de la chasse, les techniques utilisées telles l'utilisation des pièges qui déciment les animaux en grand nombre, l'utilisation de l'appât empoisonné ainsi que le braconnage sont de nature à mettre en péril la pérennité des ressources fauniques.
- S'agissant de la pêche, l'usage des méthodes inappropriées comme l'empoisonnement des cours d'eau, le barrage des cours d'eau et l'utilisation des filets de petites mailles, sont des pratiques incompatibles avec la gestion durable des ressources de la faune ichthyologique.
- Quant à l'exploitation forestière, la coupe sauvage des arbres sur pied dans les plantations agricoles et l'exploitation frauduleuse fait l'objet d'une exploitation clandestine, mais organisée. Les essences prélevées autour des villages sont: l'Iroko, le Pachy (doussié blanc), le Sapelli et l'Ayous. Cette pratique représente une menace sérieuse pour les ressources dans la région qu'il faudra surveiller de près lorsque la forêt communale rentrera en exploitation.

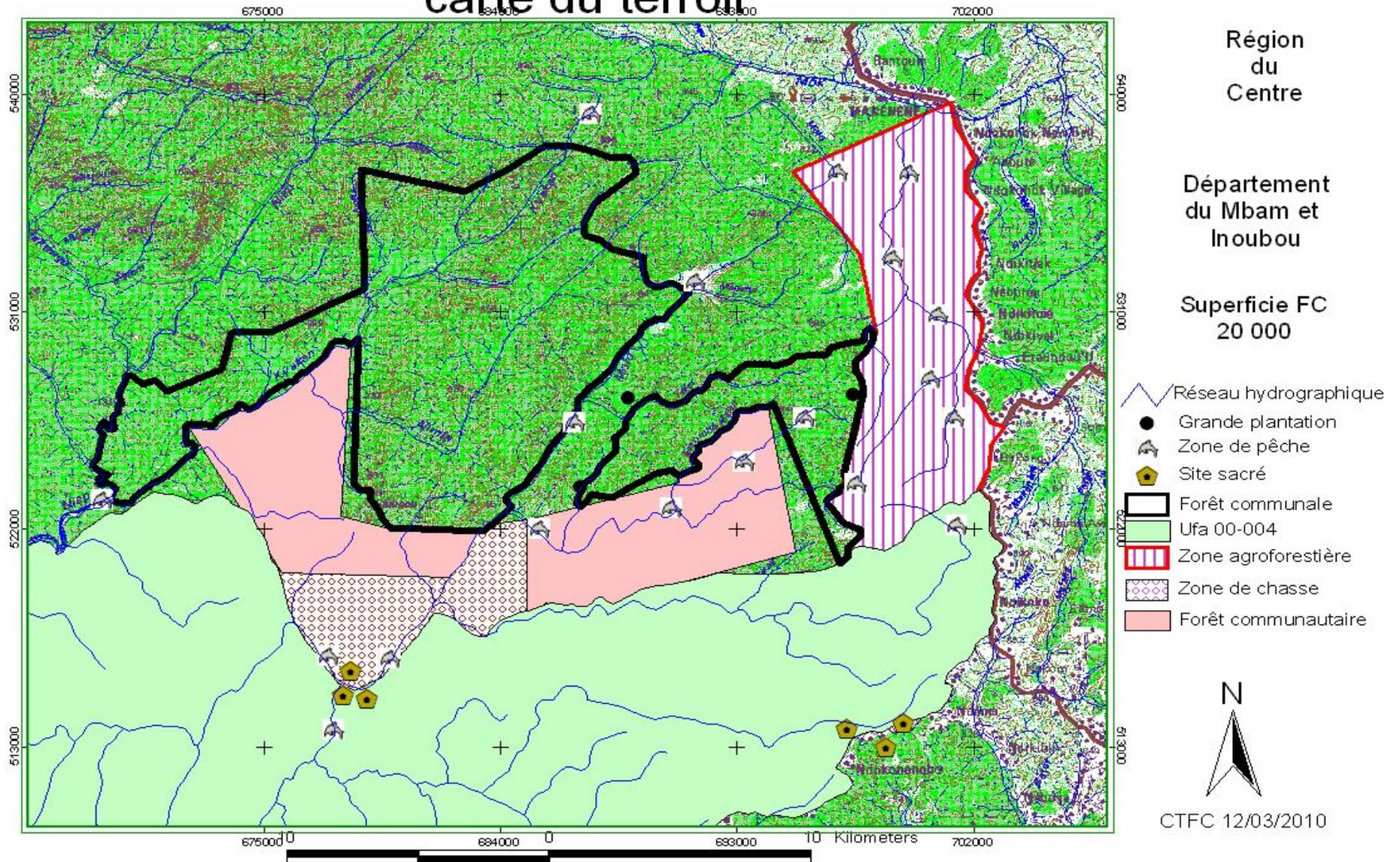
#### IV.6. Cartographie des terroirs villageois

La carte de synthèse des terroirs villageois élaborée sous la base de la cartographie réalisée dans chaque village de la zone d'étude (carte n°4 ci -après), nous a permis de constater que seules les activités de chasse, de pêche et de cueillette touchent de façon plus ou moins importante la forêt communale. Les autres activités telles l'agriculture et la construction des maisons d'habitation qui constituent une réelle menace pour la gestion durable de la forêt et qui sont pourtant prohibées dans le domaine forestier permanent se situent à une distance de quatre kilomètres pour celles les plus proches de la forêt communale.

Somme la délimitation de la forêt communale semble avoir été faite avec le réel souci d'éviter au maximum possible que les nouvelles vocations attribuées à cette forêt n'influencent pas de manière significatives les activités menées par les populations riveraines. L'incidence socio économique que revêt cet aspect est le non bouleversement des mœurs des populations en ce qui concerne leurs principales activités ainsi que leur habitat qui constituent un facteur important d'équilibre social.

*Carte n°4 : carte du terroir*

# carte du terroir



#### IV.6.2 Les campements mixtes

Les distances à parcourir pour atteindre certains territoires de chasse ou les cultures de rente sont souvent importantes (de 4 à 5 kilomètres) et nécessitent parfois plus de deux heures de marche. Les villageois établissent alors des campements en forêt où ils séjournent quelques nuits avant de revenir au village. Ces campements sont utilisés indifféremment par les chasseurs que les pêcheurs ou agriculteurs. Il est important de mentionner ici qu'aucun de ces campements ne se situe dans la surface réservée à la forêt communale.



Photo 19: Campement mixte en pleine forêt dans le village Ndokbou

#### IV.7 Activités prioritaires des villages riverains de la forêt communale

Les activités prioritaires des villages riverains de la forêt communale de Ndikiniméki lors des enquêtes participatives ont été compilées dans le tableau ci- après :

**Tableau 19 : Activités prioritaires des villages riverains de la forêt communale telles que révélées lors des enquêtes sur le terrain**

Villages	Activités prioritaires
Akouté	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'une école</li> <li>- Construction d'un centre de santé</li> <li>- Adduction de l'eau potable</li> <li>- Création des infrastructures sportives</li> </ul>
Ndikitiek	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ravitaillement en eau potable</li> <li>- Aménagement des pistes cacaoyères</li> <li>- Création d'un CETIC</li> <li>- Création des infrastructures sportives</li> </ul>
Ndengatta	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ravitaillement en eau potable</li> <li>- Création des dos d'âne sur la Nationale N° 4 traversant le village</li> <li>- Création des écoles</li> <li>- Création d'un Centre de santé</li> </ul>
Ndikitole	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un Centre de santé</li> <li>- Création d'une maison de la femme</li> <li>- Construction d'une école</li> <li>- Création d'un stade de football</li> </ul>
Ndokohok	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un Centre de santé</li> <li>- Développement de l'agropastoral</li> <li>- Création des aires de jeu et de loisir</li> </ul>

CTFC  
Centre technique de la Forêt Communale

Villages	Activités prioritaires
Ndikiniméki	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture des routes</li> <li>- Adduction de l'eau potable</li> <li>- Renforcement de la ligne électrique par l'acquisition d'un transformateur triphasé</li> </ul>
Ndikiyel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- R.A.S</li> </ul>
Nebolen	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un centre de santé</li> <li>- Construction d'une maison communautaire</li> <li>- Aménagement des pistes cacaoyères</li> <li>- Construction d'un château d'eau</li> </ul>
Mafé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- R.A.S</li> </ul>
Ndokalend	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des infrastructures scolaires</li> <li>- Adduction de l'eau potable</li> <li>- Construction d'un centre de santé</li> <li>- Aménagement des routes</li> </ul>
Ndokomaye	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement des points d'eau potables</li> <li>- Construction d'une école primaire</li> <li>- Aménagement des pistes secondaires</li> <li>- Construction d'un centre de santé</li> </ul>
Ndokbou II	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de la route Ndikiniméki-Ndokbou</li> <li>- Construction d'un centre de santé</li> <li>- Electrification du village</li> </ul>
Ndokbou I	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de la route Ndikiniméki-Ndokbou</li> <li>- Construction d'un centre de santé</li> <li>- Equipement de l'école existante et affectation des enseignants</li> <li>- Electrification du village</li> </ul>

D'une manière générale, les doléances formulées par ces communautés riveraines visent à atteindre les objectifs suivants :

1. Améliorer les conditions d'accès aux soins de santé :

- Multiplier les possibilités d'accès à l'eau potable.
- Favoriser l'accès à l'éducation pour tous ;
- Augmenter les possibilités d'accès à l'électricité :
- Favoriser une meilleure rentabilité agricole :

- Faciliter l'épanouissement socioculturel.

Pour atteindre ces objectifs, des actions concrètes sont proposées dans les recommandations qui suivent. Ces recommandations portent non seulement sur l'amélioration du niveau de vie des populations bénéficiaires de la forêt communale, mais également sur la préservation de l'environnement dans le cas particulier de l'accès à l'éducation.

## **V. Recommandations pour l'aménagement de la forêt communale**

Sont concernées par les prescriptions suivantes les différentes parties prenantes à la mise en valeur de la forêt communale que sont : les autorités municipales, l'Etat, les populations locales, ainsi que les opérateurs économiques. Ces recommandations porteront sur l'élaboration d'une politique de gestion durable de la forêt communale avec une redistribution assez équilibrée des revenus. Celle-ci concerne d'une part l'exploitation de la forêt communale notamment, l'exploitation des ressources ligneuses, l'exploitation des produits forestiers non ligneux, L'exploitation des ressources fauniques et halieutiques et

### **V.1. Exploitation des ressources ligneuses**

Pour assurer une gestion durable des ressources ligneuses de la forêt communale de Ndikiniméki, il convient de prendre les mesures ci-après :

- que tous les acteurs soient formés et informés de façon permanente sur les normes d'intervention en milieu forestier afin que l'exploitation n'empiète pas sur les droits d'usages des populations riveraines et respecte les préoccupations des communautés locales et les droits des travailleurs.
- les impacts de l'exploitation sur l'environnement soient minimisés.
- Organiser des comités de vigilance et de lutte contre les pratiques illicites telles que le braconnage, le sciage sauvage etc.
- Mettre de côté des îlots de forêt de haute valeur en termes de conservation pour évaluer le gradient de dégradation de la forêt originale et prendre des mesures correctives.

### **V.2. Exploitation des produits forestiers non ligneux**

Dans la quasi-totalité des villages riverains de la forêt communale, les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont d'une importance non négligeable pour la consommation domestique. Pour la plupart de ces familles pauvres, les PFNL constituent un filet de sécurité alimentaire et économique indispensable. Aussi doivent-ils être exploités de manière durable au sein de la forêt communale. Pour ce, la commune, désormais propriétaire des ressources forestières et en définitive responsable de sa gestion, se doit de mettre sur pied un mécanisme de surveillance de la façon dont sont exploités les PFNL, tout en y impliquant de manière franche les populations riveraines qui sont directement concernées par la manière dont les ressources sont utilisées, étant donné que cela affecte leur quotidien. Lesdites populations connaissent les coûts politiques, économiques et écologiques au niveau local et constitue un groupe perspicace devant être impliqué dans la conception d'activités de suivi spécifique.

### **V.3. Exploitation des ressources fauniques et halieutiques**

Les ressources fauniques plus particulièrement la viande de brousse représente un élément nutritionnel et commercial important pour pratiquement tous les villages de la commune de Ndikiniméki aussi bien dans les zones rurales que dans la zone urbaine. Certaines parties d'animaux sauvages sont également importantes dans les rituels villageois et la viande de brousse est devenue symbole pour l'élite urbaine essayant de maintenir ses liens avec le village, ce qui explique son prix élevés dans les restaurants.

Cette demande croissante de viande de brousse, le manque d'opportunité de génération de revenus pour les populations riveraines de la forêt communale, l'absence de substituts acceptables et bon marché, l'ouverture des pistes pour l'exploitation par la société forestière TRC, le fait que n'importe qui peut chasser presque n'importe où sans restriction constitue les principaux éléments moteurs du militantisme contre la gestion durable de la biodiversité faunique.

Pour atténuer les effets de telles pratiques et pour une gestion durable de la biodiversité faunique, il serait nécessaire que dans l'élaboration du plan d'aménagement de la forêt communale un certain nombre d'aspects soient pris en compte en l'occurrence :

- Le freinage de l'exportation de la viande de brousse en provenance de la forêt communale à travers l'organisation et la structuration des chasseurs.
- Le renforcement des capacités des services en charge de la faune à légitimer et à faire appliquer les mesures de valorisation et conservation des ressources naturelles ;
- L'assurance que les populations riveraines de la forêt communales continuent à bénéficier de leurs droits d'usage;
- L'adoption des pratiques d'exploitation forestières minimisant les conséquences négatives sur l'environnement et respectant les cahiers de charge.

Quant aux ressources halieutiques, leur exploitation dans la forêt communale de Ndikiniméki apparaît non seulement comme est une véritable alternative de ressources protéiques, mais également comme une source additionnelle des revenus pour les ménages. Pour limiter les prélèvements dans les cours d'eau et la raréfaction de certaines espèces, il est nécessaire d'encourager la pisciculture. Ceci passe par la formation et le soutien matériel des bénéficiaires.

### **V.5 Gestion adéquate des revenus issus de l'exploitation de la forêt communale**

Pour une gestion adéquate des revenus issus de l'exploitation de la forêt communale, un plan d'action consécutif à la présente étude devra être élaboré. Il précisera les actions, les activités et les tâches à exécuter dans les domaines clés que sont l'agriculture, l'élevage, l'accès à l'eau potable, l'électrification villageoise, la santé, l'entretien et la création des routes, la création des aires de jeux et de loisir. Ce plan d'action qui sera accompagné d'un plan d'investissement, fixera les priorités compte tenu des constats de la présente étude. Ainsi, de façon concrète, les actions suivantes seront envisageables dans les domaines ci-dessus énumérés:

### V.5.1 Agriculture

Dans le domaine agricole, il serait souhaitable que les revenus issus de la gestion de la forêt communale contribuent à la modernisation de l'agriculture pour une amélioration des conditions de vie de ses populations riveraines. Ainsi, un accent devra être mis sur le renforcement des capacités des paysans aux techniques modernes de production, à l'élaboration des projets agricoles et aux techniques de recherche des financements.

### V.5.2 Elevage

Pour ce qui est de l'élevage, le volet renforcement des capacités sera toujours d'une importance considérable tant dans l'acquisition des techniques modernes de production que dans l'élaboration des projets et les techniques de recherche de financement y relatives. En outre un accent devra être mis dans la vulgarisation des élevages dits non conventionnels tel l'élevage des cailles, celui des aulacodes et des escargots dont la rentabilité de nos jours n'est plus à démontrer.

### V.5.3 L'accès à l'eau potable

L'accès à l'eau potable apparaît comme l'une des priorités dans la plupart des villages



*Photo 20 : Eau souillée utilisée pour divers usages par les populations*

riverains de la forêt communale. En effet, sur près de 20 puits et forages inventoriés dans ces villages, seules cinq apparaissent comme étant fonctionnels. Les populations se trouvent donc obligées de se rabattre dans autres points d'eau bien que souillé pour se ravitailler en eau pour les différents besoins d'usage.

Pour palier à cette difficulté d'accès à l'eau potable, il est impératif que l'utilisation des revenus issus de l'exploitation de la forêt

communale pense non seulement à réhabiliter les puits d'eau en panne, mais aussi, à en créer d'autres pour le bien être des populations, sujettes à la prévalence des maladies hydriques de toutes sortes.

### V.5.4 L'électrification villageoise

L'importance de l'électrification villageoise n'est plus à démontrer dans un contexte de volonté de développement prôné par les objectifs du Document des Stratégies de Réduction de la Pauvreté au Cameroun. Ainsi, l'exploitation de la forêt communale doit concourir au ravitaillement des villages non électrifiés en énergie nécessaire pour des opérations telles que la transformation et la conservation des produits de l'agriculture et de l'élevage.

### **V.5.5 La santé**

L'accès aux soins de santé pour les populations des villages riverains de la forêt communale apparaît tout aussi comme l'une des priorités. En effet, les populations des villages de Ndokbou 1 et 2 situées à près de 40 km de la ville de Ndikinioméki éprouvent énormément de difficultés pour rejoindre l'hôpital pour accéder des soins de santé. Aussi, il est nécessaire que la redistribution des revenus de l'exploitation de la forêt communale tienne compte de cette situation.

### **V.5.6 L'entretien et la création des routes**

L'entretien et la création des routes doivent aussi être une priorité dans la redistribution des revenus de la forêt communale car certains villages riverains restent enclavés à cause du mauvais état des routes qui y mènent. C'est encore le cas des villages de Ndokbou I et II.

### **V.5.7 La création des aires de jeu et de loisir**

La création des aires de jeu et de loisir, bien que parfois négligée par les autorités qui en ont la charge reste d'une importance indéniable dans le processus de développement d'une localité et les villages riverains à la forêt communale n'en sont pas une exception. Ainsi, orienter une partie des revenus de l'exploitation de la forêt communale dans ce sens ne serait pas erroné car le sport est et demeure un facteur important de l'unité nationale comme le témoigne la figure ci dessous.



*Photo 21 : Match de football de championnat de vacances entre deux villages riverains de la FC*

## **VI. Impacts potentiels de l'aménagement de la forêt communale**

Malgré l'imminence de l'élaboration future d'un plan de gestion environnemental nécessaire pour le plan d'aménagement, il nous a semblé nécessaire dans le cadre de cette étude de relever quelques impacts potentiels possibles lors de l'aménagement de la forêt communale de Ndikinioméki dans trois types de milieux à savoir: le milieu physique, le milieu biologique et le milieu humain.

### **VI.1. Impacts sur le milieu physique**

#### **VI.1.1. Pollution de l'air**

La probabilité de l'utilisation des appareils tels que les groupes électrogènes au campement entraînera indubitablement des émissions des gaz toxiques dans l'air. De même, les transports du matériel de construction et du personnel seront aussi à l'origine des

émissions de gaz et des envols de poussières. Ce phénomène sera beaucoup plus accentué pendant la saison sèche.

Les émissions de gaz (CO, CO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>...) ainsi que les envols de poussières entraîneront la pollution de l'air.

Les mesures suivantes sont préconisées pour atténuer cet impact :

- procéder au contrôle régulier de la qualité des carburants et lubrifiants à utiliser;
- procéder au changement régulier et systématique de tous les éléments filtrants des groupes électrogènes ;
- faire des visites techniques du matériel utilisé conformément à la réglementation en vigueur.

### **VI.1.2. Nuisances sonores**

Les activités comme le fonctionnement des groupes électrogènes, la circulation des véhicules de transport du matériel produiront des bruits qui pourront nuire à la tranquillité des employés vivant dans le campement.

Pour préserver la santé et la tranquillité des ouvriers il est nécessaire de :

- éteindre les moteurs des engins et véhicules à l'arrêt;
- entretenir les groupes électrogènes à la fréquence indiquée par le constructeur.

### **VI.1.3. Pollution du sol**

L'utilisation des carburants et lubrifiants, l'entretien des véhicules, engins et tronçonneuses ainsi que le manque d'étanchéité des moteurs, récipients et tuyaux peuvent entraîner des pertes de ces différents produits. Lorsque tombés au sol, ces produits sont à l'origine de la pollution du sol. Le sol peut également être pollué par d'autres déchets solides provenant du garage ou liés au fonctionnement des ménages dans le camp.

Les mesures à prendre pour atténuer cet impact sont les suivantes :

- mettre des bacs à ordures labellisés au niveau du campement ;
- équiper des aires de lavage des véhicules et engins d'un séparateur d'hydrocarbures ;
- aménager des fosses de vidange pour véhicules et engins ;
- stocker et transporter le carburant et les huiles dans des récipients étanches et les entreposer sur des surfaces bétonnées ;
- récupérer les huiles usées pour leur recyclage.

### **VI.1.4. Pollution des eaux de surface**

Les hydrocarbures déversés accidentellement au sol lors de l'entretien des véhicules, engins et tronçonneuses ainsi que les eaux usées des ménages du personnel sont susceptibles d'atteindre les cours d'eau environnants à travers les eaux de ruissellement entraînant de ce fait la pollution des eaux de surface.

Par ailleurs, lors du lavage des engins et des véhicules, les huiles et autres hydrocarbures contenus dans les eaux de lavage peuvent être entraînées vers les cours d'eau et provoquer leur pollution.

Pour atténuer cet impact, les mêmes mesures préconisées pour lutter contre la pollution du sol s'appliquent.

## **VI.2. Impacts sur le milieu biologique**

### **VI.2.1. Perte du couvert végétal**

Le débroussaillage du site de construction du campement engendrera la perte du couvert végétal. Cet impact négatif direct est d'occurrence certaine, car ses causes sont inéluctables.

Pour atténuer cet impact, il faudra prendre la mesure suivante :

- limiter l'emprise du campement aux confins des limites du site actuel.

### **VI.2.2. Eloignement de la faune**

Les bruits issus du fonctionnement des groupes électrogènes et des opérations d'entretien des véhicules, engins et tronçonneuses perturberont et éloigneront les animaux des sites en exploitation. Si ces bruits sont produits pendant la nuit, ils pourront être plus néfastes pour les animaux diurnes. En effet, la nuit constitue une période de repos pour eux. Au cours de leur éloignement, les animaux pourront se retrouver dans les plantations et causer des dégâts ou être menacés par les braconniers.

Pour réduire l'impact de la perturbation de la faune, il faudra :

- Interdire aux ouvriers de tuer les animaux qui seraient en fuite suite aux activités de l'entreprise.

- éviter les opérations d'entretien des tronçonneuses nuitamment.

## **VI.3. Impacts sur le milieu humain**

### **VI.3.1. Développement de l'agriculture et de l'élevage**

· La présence de la main d'œuvre étrangère lors de l'exploitation de la forêt communale sera de nature à accroître la demande solvable en produits agricoles, d'élevage et de pêche. Il est possible que cette demande amène les paysans à développer la production des produits agricoles et de l'élevage. Ces produits jadis destinés essentiellement à l'autoconsommation dans certains villages trouveront alors d'autres débouchés.

· L'importance relative demeure mineure malgré que les trois activités concernées (agriculture, élevage et pêche) soient hautement valorisées, car elles constituent la source principale de revenus des populations de la zone du projet. Leur vie en dépend très étroitement.

Pour bénéficier au mieux de cette opportunité que constitue la demande solvable créée par le Personnel du chantier, il est recommandé dans un premier temps de :

- sensibiliser et d'accompagner les populations dans l'organisation des filières,
- appuyer les populations dans l'élaboration et la gestion des microprojets agropastoraux ;

- financer les microprojets agropastoraux.

La mise en œuvre des différentes mesures préconisées contribuera à optimiser davantage cet impact.

### **VI.3.2. Destruction des cultures**

L'ouverture des pistes, le débardage, l'ouverture des layons et l'abattage des arbres pourront entraîner la destruction des cultures tant annuelles que pérennes dans les plantations à la périphérie de la forêt communale. L'exploitation du bois sur le site d'exploitation

occasionnera l'abattage des arbres. La chute mal orientée de ces arbres pourra entraîner la destruction de certaines PFNL

Cet impact est négatif. Il est de courte durée, car il ne se manifesterà que le temps où les activités seront proches des où abondent ces produits. En outre, il est de portée locale et de faible intensité au regard du nombre de sites qui pourront être affectés.

Pour atténuer cet impact, il faudra :

- orienter les chutes des arbres lors de l'abattage ;
- limiter l'emprise des routes et parcs à bois comme le recommandent les normes d'intervention en milieu forestier ;
- indemniser les propriétaires des champs suivant le barème prévu par la réglementation en vigueur.

### **VI.3.3. Création d'emplois et augmentation des revenus**

Le recrutement de la main d'œuvre offrira l'opportunité aux populations riveraines d'avoir des emplois pour la plupart de temps temporaires dans les entreprises qui seront chargés de l'exploitation. Sont particulièrement concernés les emplois non qualifiés. Pour les postes où une expertise est requise, le personnel est recruté dans d'autres endroits du Cameroun, et même à l'extérieur du Cameroun. Les ouvriers recrutés dans les villages verront leurs revenus s'augmenter. On aura également une augmentation des revenus des populations de la région du fait de la présence de la main d'œuvre qui va accroître la demande en produits agricoles et manufacturés.

Pour optimiser cet impact, il faudra mettre en œuvre les mesures suivantes :

- recruter la main d'œuvre locale lorsqu'elle a des qualifications requises ;
- rendre transparente la politique de recrutement ;
- informer les populations sur les opportunités d'emplois qui leur sont offertes ;
- afficher les opportunités d'emplois qui sont offertes aux populations à des endroits de grande fréquentation en l'occurrence les chefferies, les marchés et les églises.
- sensibiliser les populations sur les opportunités de marchés qui s'offrent à eux ;
- sensibiliser les populations à faire former leurs enfants dans les métiers pratiqués dans le cadre de l'exploitation de la forêt communale

### **VI.3.4. Développement des activités économiques**

La présence de la main d'œuvre salariée occasionnera une augmentation de la consommation des produits locaux. C'est ainsi que de petits restaurants, des buvettes se développeront dans le périmètre de zone d'exploitation surtout dans les villages où sont localisés les camps des ouvriers.

L'ouverture des pistes et l'entretien des routes utilisées favoriseront le transport vers les chefs lieu d'arrondissement et probablement l'écoulement des produits agropastoraux.

Les mesures environnementales pour cet impact sont des mesures d'optimisation qui consistent à :

- sensibiliser les populations sur les nouvelles opportunités de développement d'activités sources de revenus offertes par le projet d'exploitation forestière ;

CTFC  
Centre technique de la Forêt Communale

- appuyer les populations dans l'élaboration des projets dont les revenus issus de l'exploitation de la forêt sont susceptibles de financer, notamment à travers des microcrédits.
- Informer les populations riveraines du départ des ouvriers d'un camp à l'autre.

### **VI.3.5. Amélioration de l'état des infrastructures routières**

L'ouverture des nouvelles pistes et l'entretien des routes utilisées par les sociétés qui exploiteront la forêt communale contribueront à améliorer l'état des infrastructures routières. En effet, la société pour récolter et évacuer dans des bonnes conditions ses produits, a besoin des nouvelles pistes et d'avoir des pistes accessibles en toute saison. Les voies de communication ainsi faites et entretenues seront non seulement utiles à la société exploitante, mais aussi à toute la communauté environnante, laquelle est actuellement victime de tous les problèmes y relatifs.

Les mesures environnementales pour l'optimisation de cet impact sont les suivantes :

- maintenir tous les projets d'ouverture et d'entretien des routes, financés par le Gouvernement dans la zone du projet ;
- Installer toutes les signalisations et barrières indispensables ;
- Inclure les mesures de respect des différentes règles de circulation dans les contrats qui lieront la commune à tous ses sous-traitants en matière de transport;

## **VI. Conclusion**

Au terme de nos investigations portant sur l'étude socio économique des villages riverains de la forêt communale de Ndikiniméki, il a été constaté que tout comme dans la plupart de communes des zones rurales du Cameroun, les populations mènent un grand nombre d'activités. L'agriculture, bien que pratiquée avec des méthodes rudimentaires apparaît comme étant l'activité principale des populations. Des suggestions aux fins de son amélioration ont été faites et s'appuieront sur les revenus issus de la forêt communale.

L'élevage de la volaille, des caprins et des porcins est pratiqué secondairement par ces populations même si une minorité en a fait une profession.

Les ressources forestières (bois, faune, pêche, PFNL,...) ne constituent actuellement pas directement une rentrée économique de grande importance pour ces villages mais apportent quotidiennement aux populations en fonction du dynamisme de chacun des bénéficiaires non chiffrés (nutrition, pharmacopée, habitat...) essentiels à leur équilibre vital. Toutefois, l'exploitation sauvage du bois très répandu dans certaines localités est de nature à constituer une réelle menace pour la gestion durable de la forêt communale si des mesures y relatives ne sont pas prises dans son plan d'aménagement.

En outre, la cartographie participative réalisée lors des enquêtes dans les villages a permis de constater que seules les activités de chasse, de pêche et de récolte des PNFL touchent de façon négligeable quelques endroits de la surface de la forêt communale. Les autres activités telles l'agriculture, l'élevage et la construction des habitats sont situées pour les plus proches à environ quatre kilomètres de la dite forêt.

Enfin, au vu des problématiques sociales des villages et communautés riverains de la forêt communale, le gestionnaire principal en l'occurrence la commune, a fort à faire pour mener à bien le volet social de l'aménagement de la dite forêt. Elle se doit donc de prendre conscience du lourd travail qui l'attend et créer par conséquent ceci le plus tôt possible au sein de son institution une cellule de foresterie communale.

## Références Bibliographiques

**Anonyme, 2008.** Base des données de la Sous direction des Forêts Communautaires du MINFOF.

**Bassin du Congo, Agir afin de gérer et conserver les ressources forestières dans le bassin du Congo : Résultats et leçons tirées de la première phase du CARPE (1996-2000)**

**Bigombe, L.P. 2000.** La Décentralisation de la Gestion des ressources forestières au Cameroun : Situation actuelle et perspectives, Yaoundé FTTP – CERAD, 2000, 112 pages.

**CTFC, 2009.** Etude Socio Economique réalisée dans le cadre de l'aménagement de la Forêt Communale deYoko.

**CTFC, 2009.** Etude Socio Economique réalisée dans le cadre de l'aménagement de la Forêt Communale de Djoum.

**CARFAD/TRC, 2005** Etude d'impact environnementale de l'UFA 00 04

**Commune de Ndikiniméki, 2007.** Synthèse des plans de Développement Local,

**Institut panafricain de développement, 1987 :** Comprendre une économie rurale ; Guide pratique de recherche L'Harmattan, Collection alternative paysanne

**MINEF, 2000C.** Arrêté N°0222/A/MINEF, fixant les procédures d'élaboration, d'approbation, de suivi et de contrôle de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du domaine permanent.

**MINEF, 1998.** Guide d'élaboration des plans d'aménagement des forêts de production du domaine forestier permanent.

**MINEF, 1994a,** 20 janvier 1994. Loi N°94/01 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

**PADDL/ GTZ/ Commune de Ndikiniméki, 2007.** Diagnostic institutionnel de la Commune de Ndikiniméki

**PNDP, 2008 :** Diagnostic communal rapide de la commune de Ndikiniméki

**PNDP, 2003 :** Rapport de lancement du Programme

**République du Cameroun, 2005.** Recueil des lois de décentralisation, 62 pages.

**ANNEXES**







CTFC  
Centre technique de la Forêt Communale

Comment l'accès y est il réglementé ?

---



---



---

**Camps (Campement)**

Combien de camps (Hameaux) dépendent du village ?

Nom du Camps	Activité principale	Type de camp	Nom du chef de camp

Commentaires

---



---



---

Mode d'accès aux Campement

Nom du camp	Mode d'accès (pied, véhicule, pirogue,...)	Type d'accès		Temps d'accès depuis le village (heures)
		Permanent	Saisonnier	

Commentaires :

---



---

Comment l'accès est il réglementé ?

CTFC  
Centre technique de la Forêt Communale

**Infrastructures sociales et équipements collectifs**  
**Ecoles et établissement de formation dans le village**

Nombre d'établissement fonctionnels : \_\_\_\_\_

Type d'établissement : 1=gouvernement, 2=communautaire, 3=Missionnaire

Type	Nombre classes	Nb garçon	Nb filles	Niveau max	Etat des infrastructures		
					Bon	Moyen	Mauvais

Nombre d'établissement non fonctionnels : \_\_\_\_\_

Cause de non fonctionnement ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

<b>Mode de financement des enseignants ?</b>	Etat	
	Département	
	Parents d'élèves	
	Association caritative, église	
	Autre : _____	

S'il n'y a pas d'école, où sont scolarisés les enfants ? \_\_\_\_\_

A combien de temps de marche ? \_\_\_\_\_

**Infrastructures de santé**

existe-t-il un dispensaire ? \_\_\_\_\_

Est-il fonctionnel ? \_\_\_\_\_

Si non quelles sont les causes ?

Quel personnel s'occupe du dispensaire et quel niveau de formation a-t-il ?

Comment est approvisionné le dispensaire en médicaments ?

S'il n'a pas de dispensaire, où vont se faire soigner les villageois ?

S'il n'a pas de dispensaire, où les villageois achètent-ils leurs médicaments?

XXX approvisionnement quasi exclusifs ; XX approvisionnement équivalent ; X approvisionnement occasionnel.

	Pharmacopée traditionnelle	Vendeurs ambulants de médicaments	Pharmacie ou centre de santé le plus proche
<b>Importance relative dans l'approvisionnement des villageois</b>			

CTFC  
Centre technique de la Forêt Communale

**Equipement hydraulique**

Oui  Non

Nombres d'équipements fonctionnels et type d'installation(s) existante(s) (puits, pompes, forage, source captée,...

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Type et Nombre d'équipements non fonctionnels ?

\_\_\_\_\_

Origine du financement ?

\_\_\_\_\_

Causes des dysfonctionnements ?

\_\_\_\_\_

S'il n'y a pas d'équipements, où la population va-t-elle chercher l'eau et à quelle distance du village ?

**Electricité**

Ya-t-il de l'électricité au village ? Oui  Non

Si oui, quelle est la source d'électricité ?

Type	X	Nombre
Générateur privé		
Générateur village		
Electrification « Sonel »		
autres		

Si non, qu'utilise-t-on au village pour s'éclairer ?

Type	X
Lampes torches	
Feu	
Lampes tempêtes	
Autres	

**Accueil**

Y a-t-il des possibilités de logement au village pour les étrangers ?

**Vie associative et cohésion socio-économique**

**Groupes de solidarité**

*Tontine, coopérative, groupement, comité, mutuelle, groupe d'entraide (travaux agricoles, pêche, construction des cases et infrastructures villageoises)*

Niveau de fonctionnement XXXX Parfaitement fonctionnel et actif    XXX fonctionnel et actif XX moyennement fonctionnel et actif    X peu fonctionnel et actif    O inactif
--

Intitulé	Statut	Niveau de fct	Nom du responsable

CTFC  
Centre technique de la Forêt Communale

**Groupes culturels et cultuels**

Association initiatique, religieuse,....

Intitulé	Statut	Niveau de fet	Nom du responsable

Rmq : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

**Association sportive et de loisirs**

Intitulé	Statut	Niveau de fet	Nom du responsable

Rmq : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

**Activités économiques**

**Généralités**

**Quelles sont les activités**

économiques qui rapportent le plus au village ?

*Agriculture, agriculture de rente, chasse, pêche, récolte des PFNL, élevage, artisanat,...*

*A classer par ordre d'importance*

Type d'activité	Qui participe à l'activité ?			
	Tous	Hommes	Femmes	Enfants





CTFC  
Centre technique de la Forêt Communale

Quelles solutions y voyez-vous ?

---

---

---

---

---

Si quelqu'un a besoin de plus d'espace agricole comment peut-il en acquérir ?

---

---

---

---

---

Est-ce qu'un étranger au village doit obtenir une autorisation pour cultiver ? De qui ?

Est-ce que les espaces agricoles sont répartis et divisés selon les lignages ?    Oui     Non

Ya-t-il parfois des conflits ?    Oui     Non

Comment sont-ils résolus ?

---

---

---

Comment a évolué la surface agricole vivrière ces 5 dernières années ?

Quelle en est la cause ?

---

---

---

---

Y a-t-il des solutions ?

---

---

---

---

Comment a évolué la surface agricole de rente ces 5 dernières années ?

Quelle en est la cause ?

---

---

---

---

Y a-t-il des solutions ?

---

---

---

---

---

Y a-t-il un entretien des parcelles agricole de rente ?

<b>Cacaoyères</b>	<b>Palmeraies</b>	<b>Caféières</b>

---

---

---

CTFC  
Centre technique de la Forêt Communale

**Elevage**

Importance de l'élevage au village

XXXX totalité	XXX dominante
XX sensiblement égale	X peu importante
	O marginale ou nulle

Classe : Numéroté de 1 à 5 les type d'élevage principaux

Nom commun	Nom vernaculaire	Classe	Part autoconsommée		Part commercialisée	
						Prix
Poulets						
Chèvres						
Moutons						
Cochons						
Vaches						
Canards						
Aulacode						

Quel est l'origine ethnique des éleveurs ? \_\_\_\_\_

Est-ce que des étrangers au village viennent faire de l'élevage?    Oui     Non

Doivent ils demander l'autorisation ?    Oui     Non

Si oui, à qui et pourquoi ?

---



---

Est-ce que des espaces d'élevage sont réservés à certains lignages ?    Oui     Non

Est-ce qu'il y parfois conflit à propos des espaces d'élevage ?    Oui     Non

Comment cela est il résolu ?

---



---

Qu'est ce qui empêche d'augmenter l'élevage au village ?

(Main d'œuvre, maladies, commercialisation, disponibilité des géniteurs, capacités techniques,...)

Quelles solutions y voyez-vous ?

**Pêche**

Importance de la pêche

XXXX totalité	XXX dominante
XX sensiblement égale	X peu importante
	O marginale ou nulle

Classe : Numéroté de 1 à 5 les espèces principales

Nom commun	Nom vernaculaire	Classe	Part autoconsommée			Part commercialisée		
			Frais	Sc/fumé	Prix	Frais	Sc/fumé	Prix

CTFC  
Centre technique de la Forêt Communale

*Quelles sont les techniques de pêche utilisées ?*

<i>Type de technique</i>	<i>Nom commun</i>

*A quelle distance du village pratique-t-on la pêche ? et sur quelles rivières ?*

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*Quel est l'origine ethnique des pêcheurs ? \_\_\_\_\_*

*Est-ce que des pêcheurs étrangers au village viennent pêcher en forêt?      Oui  Non*

*Doivent ils demander l'autorisation ?      Oui  Non*

*Si oui, à qui et pourquoi ?*

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*Est-ce que des parties de rivière en forêt sont réparties et réservées à certains lignages ?    Oui  Non*

*Est-ce qu'il y a parfois conflit à propos des espaces de pêche ?    Oui  Non*

*Comment cela est il résolu ?*

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*Qu'est ce qui empêche d'augmenter la pêche ?*

*(Main d'œuvre, maladies, commercialisation, capacités techniques,...)*

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*Quelles solutions y voyez vous ?*

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Chasse**

Importance de la chasse

XXXX totalité	XXX dominante
XX sensiblement égale	X peu importante
	O marginale ou nulle

*Classe : Numéroter de 1 à 5 les espèces principales*

<b>Nom commun</b>	<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Classe</b>	<b>Part autoconsommée</b>			<b>Part commercialisée</b>		
			Frais	Sc/fumé	Prix	Frais	Sc/fumé	Prix

CTFC  
Centre technique de la Forêt Communale


*Quelles sont les techniques de chasse utilisées ?*

<b>Type de technique</b>	<b>Nom commun</b>

*A quelle distance du village pratique-t-on la chasse en moyenne?*

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Est-ce que vous récoltez des PFNL dans la zone de forêt communale proposée ? Oui  Non

*Quel est l'origine ethnique des chasseurs ?* \_\_\_\_\_

*Est-ce que des chasseurs étrangers au village viennent chasser?* Oui  Non

*Doivent ils demander l'autorisation ?* Oui  Non

Si oui, à qui et pourquoi ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*Quel technique utilise les étrangers ?* \_\_\_\_\_

Est-ce que des parties de forêts pour la chasse sont divisées en fonction des lignages ? Oui  Non

*Est-ce qu'il y parfois conflit à propos des espaces de chasse ?*

Comment cela est il résolu ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Récolte des PFNL**

*Quels sont les espèces récoltées (feuilles, racines, écorces, vers, chenilles, champignons, insectes...)?*

*Abondance*

XXXX abondant et proche XX rare	XXX abondant et éloigné X très rare
------------------------------------	--

<b>Nom commun</b>	<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Utilisation</b>			<b>Abondance</b>
		Alimentation	Médecine	Vente (Prix)	

CTFC  
Centre technique de la Forêt Communale


**Techniques de récolte**

Type de technique	Nom de l'espèce	Récolteurs		
		Hommes	Femmes	Enfants

Est-ce que quelqu'un peut récolter des PFNL d'un champs appartenant à autrui ?      Oui  Non   
Si non, pourquoi ?

A quelle distance du village pratique-t-on la récolte en moyenne?

---



---

Quel est l'origine ethnique des récolteurs ? \_\_\_\_\_

Est-ce que des étrangers au village viennent récolter?      Oui  Non

Doivent ils demander l'autorisation ?      Oui  Non

Si oui, à qui et pourquoi ?

---



---

Quel technique utilise les étrangers ? \_\_\_\_\_

Est-ce que des parties de forêts sont réservées à certains lignages pour la récolte ?      Oui  Non

Est-ce qu'il y parfois conflit à propos des espaces de chasse ?      Oui  Non

Comment cela est il résolu ?

---



---

**Artisanat**

Quels sont les articles fabriqués au village ?

(Paniers, nattes de raphia, pots en terre cuite, mobilier,...)

Objet	Matière première	Source	Usage		Acteurs		
			vendre	domestique	Tous	Hommes	Femmes

De quel origine ethnique sont les artisans ?

Que doivent faire les artisans pour avoir accès à la matière première

Est-ce que les étrangers ont besoin d'une autorisation ?      Oui  Non

CTFC  
Centre technique de la Forêt Communale

**Si oui, pourquoi ?**

Est-ce que des parties de forêts sont réservées à certains lignages pour la récolte ? Oui  Non   
 Est-ce qu'il y a parfois conflit à propos des espaces d'extraction de la matière première ? Oui  Non   
 Comment cela est-il résolu ?

---



---



---

**Commercialisation et marchés locaux**

Y a-t-il un marché au village ? Oui  Non   
 Si oui, Combien de fois a-t-il lieu ? \_\_\_\_\_  
 A quelle distance est le marché le plus proche hors village ?

Combien de fois a-t-il lieu ? \_\_\_\_\_  
 Quel est le mode d'accès le plus facile ? \_\_\_\_\_  
 Est-il accessible toute l'année ? Oui  Non   
 Si non, quelle est la cause d'inaccessibilité ?

Cause	Cocher	Quels mois ou période de l'année ?
Pluie		
Pont		
Route		
Conflits		
Autre :		

Quels produits sont vendus au marché le plus proche ?

Type de produit	Quelques Noms	Cocher
Agricole de rente		
Vivrier		
Chasse		
Pêche		
PFNL		
Articles importés		
Articles d'autres villes		

Quels produits sont achetés dans le marché le plus proche ?

Type de produit	Quelques Noms	Cocher
Agricole de rente		
Vivrier		
Chasse		
Pêche		
PFNL		
Articles importés		
Articles d'autres villes		

CTFC  
Centre technique de la Forêt Communale

Coût de transport des marchandises

Type	Coût
Porteur	
Voiture	
Moto	
Vélo	
Autres	

Est-ce que les produits sont facilement vendables pour le village ? Oui  Non   
Si non, pour quelles raisons ?

---



---



---

**Modalités d'accès aux ressources naturelles de la forêt (entretien semi structuré avec les notables)**

**Accès au ressources**

Qui peut accéder à la ressource ? Tous ?

---



---

Est ce qu'un étranger peut accéder ? Besoin d'une relation ?

---



---

A qui doit il demander pour accéder (chef de village, chef de lignage, famille, conseil du village...)?

---



---

Est-ce que l'accès peut être payant ?

---



---

Quelles sont les conditions d'accès aux ressources naturelles ?

Type de ressource	Conditions		
	Libre	Payant	Echange
Bois			
Viande de brousse			
Poissons			
Mangue sauvage			
Kola			
....			

Est-ce que les modalités d'accès sont toujours respectées ? Oui  Non   
Si non, pourquoi observe-t-on un changement ou un abandon de ses modalités ?

---



---

**Processus de décision et modes de contrôle :**

Existent-ils des interdits liés à l'accès et/ou l'utilisation d'une ou plusieurs ressources et des espaces forestiers? Quels sont-ils ?

---

---

Qui a le pouvoir de sanctionner et quelle sanction doit s'appliquer ?

---

---

Est-ce que ces interdits s'appliquent toujours aujourd'hui et si non quelles en sont les causes évoquées ?

---

---

Qui a le pouvoir, autorité et légitimité pour les faire respecter ? Par quels moyens ?

---

---

---

**Gestion des conflits**

Comment se règlent les différents ou les conflits liés à l'accès à la ressource ?

---

---

Est-ce que les règlements sont identiques pour tous les types de ressources ?

---

---

Quelles sont les personnes qui règlent ces situations et diffèrent elles selon le type de ressource ou le lieu ?

---

---

**Cartographie**

**Cartographie participative**

Etablir une carte participative (papier craft)

**Identification et géo référencement**

Des limites caractéristiques de la FC (confluence,...), des champs par rapport à la forêt communale

Des camps de chasse, pêche, agricole de rente,...

Des sites sacrés

Des principaux sites d'exploitation des PFNL,... (Arbres à haute valeur)

Du village (Centre, rivières, église,...)

**Mesures**

Un échantillon de champs par village (surf/groupe familial)